



Approuvé par l'Agora le 12 septembre 2022

VOUS AVEZ DIT **JUSTICE** ?

POINTS ABORDÉS DANS L'AVIS

INTRODUCTION

MÉTHODOLOGIE

QUESTIONS SOCIOLOGIQUES

ANALYSE DES RÉSULTATS

QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX
JEUNES PLACÉS EN IPPJ

S'AUTORISER DES RÉFLEXIONS
PLUS GÉNÉRALES

CONCLUSION ET PLAIDOYER

AVEC

DÉFENSE DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BELGIQUE

LE MOUVEMENT MONDIAL POUR LES DROITS DE L'ENFANT



REMERCIEMENTS

DEI et le Forum des Jeunes remercient les jeunes de leurs structures pour le soutien apporté à la réalisation de cet Avis : merci donc à [Victoria](#), [Tiffany](#), [Cheyenne](#), [Yoan](#), [Hugo](#), [Doevy](#), [Basil](#) et [Julien](#) !

Merci aussi à [Eva Gangneux](#) et [Friha Bellakhdar](#), membres de l'équipe de DEI, pour leur aide précieuse, ainsi qu'à [Adèle Dachy](#) et [Nayira Painblanc-Dupriez](#), les chargées de communication des deux institutions.

Enfin, merci aux membres de l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, y compris les directions des IPPJ participantes pour leur soutien dans cette démarche.

Ce projet commun à DEI et au Forum a été accompagné par:
[Emna Mzah Miralles](#) (DEI) - Chargée de projet en justice des mineurs
[Gauthier De Wulf](#) (FJ) - Chargé de projet et secrétaire politique

MENTIONS LÉGALES

Rue Marché aux Poulets 30, 1000 Bruxelles – Belgique
Numéro d'entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles
+32 (0) 2 203 79 08
www.defensedesenfants.be IBAN: BE89 0682 1223 2185

Rue du Commerce 68A, 1040 Bruxelles – Belgique
Numéro d'entreprise : 0417.834.230 – RPM : Bruxelles
+32 (0) 2 413 29 30
www.forumdesjeunes.be IBAN: BE23 0011 0449 9691



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
STRUCTURE DE L'ENQUÊTE	5
MÉTHODOLOGIE	5
QUESTIONS SOCIOLOGIQUES	6
ANALYSE DES RÉSULTATS	8
QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX JEUNES PLACÉS EN IPPJ	16
MIEUX INFORMER LES JEUNES	25
MIEUX FINANCER LA JUSTICE	27
ÊTRE PLUS À L'ÉCOUTE	28
COMMUNIQUER PLUS ADÉQUATEMENT	30
REVISITER LA FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S	30
AFFINER L'USAGE DES SANCTIONS	31
S'AUTORISER DES RÉFLEXIONS PLUS GÉNÉRALES	32
CONCLUSION ET PLAIDOYER	34

“J’essaierais de briser la glace qui sépare le monde judiciaire et les jeunes car j’ai l’impression que les jeunes se sentent surtout aliénés par rapport au monde qui les entoure.”

“La société n’est pas facile avec les jeunes”



INTRODUCTION

En partenariat avec DEI, le Forum des Jeunes a mené, entre décembre 2021 et mai 2022 une enquête auprès de **1044** jeunes de 16 à 30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de **mieux connaître le regard qu’ils et elles posent sur la justice et plus particulièrement la justice des mineur·e·s.**

Pour rappel, Défense des Enfants International (DEI)-Belgique est la section belge de l’organisation Defence for Children International : basée à Genève, active depuis 1979 et présente aujourd’hui dans une quarantaine de pays. Son objectif est le respect effectif de tous les droits fondamentaux des enfants et ses domaines prioritaires d’intervention sont l’enfant et la justice, les enfants migrants et la protection de l’enfant contre toute forme de violence. Quant au Forum des Jeunes, instauré par un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est le porte-parole officiel des 16-30 ans. L’un de ses objectifs est de collecter la parole des jeunes et d’ensuite la porter auprès des responsables politiques.

Le corpus traditionnel des répondant·e·s aux enquêtes du Forum des Jeunes est donc constitué des jeunes de 16 à 30 ans, ce qui peut étonner pour une enquête consacrée pour partie à la jeunesse des mineur·e·s.

Cependant, certaines questions concernent la justice en général, et, par ailleurs, les réponses des 16-18 ans sont souvent isolées pour permettre des comparaisons et analyses spécifiques. Enfin, atteindre 18 ans n’empêche pas d’avoir une opinion sur la justice des plus jeunes.

Cet Avis officiel recense les résultats de l’enquête et en propose une analyse validée par les jeunes des deux structures. Le questionnaire a également été mis au point par des jeunes, pour des jeunes. Ce projet et l’avis qui en découle sont donc le fruit d’un travail participatif.

Le 24 juin 2022, ces résultats ont été présentés lors de l’événement de clôture du projet qui a réuni des professionnel·le·s de la police, de la justice et de l’aide à la jeunesse, ainsi que des personnes intéressées par la thématique.

STRUCTURE DE L'ENQUÊTE

Outre les questions destinées à mieux connaître le profil des répondant·e·s (âge, genre, résidence, dernier diplôme obtenu et situation professionnelle) et à affiner l'analyse des résultats, l'enquête comptait **23** questions. 10 questions (1-9 et 23) ont été adressées à l'ensemble de la population belge francophone âgée de 16 à 30 ans et 13 (10-22) questions supplémentaires ont été posées exclusivement à des jeunes placés en IPPJ¹ au moment de l'enquête.

Les questions **1 à 3** mesurent la connaissance que les jeunes pensent avoir de la justice et de la justice des mineur·e·s. Plus spécifiquement, la question 2 les interroge aussi sur les moyens envisageables pour améliorer cette connaissance.

La question **4** évoque les objectifs généraux de la justice des mineur·e·s, tandis que la **5**ème interroge sur le rôle des IPPJ. Les questions **6 à 8** relèvent du ressenti des jeunes. Elles concernent la confiance dans la justice et les juges, le degré de conviction sur le caractère égalitaire de la justice et enfin le sentiment que la justice tient compte de la réalité des jeunes.

La question **9** est propositionnelle et demande aux jeunes de classer par ordre de préférence des idées destinées à améliorer le fonctionnement de la justice des moins de 18 ans.

Les 13 questions suivantes ont été posées uniquement aux jeunes placés en IPPJ. Ces jeunes sont exclusivement des hommes.

Les questions **10 à 12** concernent l'accès à l'information pendant la durée de la prise en charge judiciaire, les sources de cette information et la compréhension exprimée.

Les questions **13 à 16** interrogent les jeunes sur leurs ressentis pendant les audiences judiciaires, et l'accompagnement social et émotionnel reçu ou qu'ils auraient souhaité recevoir. Les questions **17 et 18** se penchent plus précisément sur la prise de parole et le sentiment d'être entendu en retour.

Les questions **19 à 21** mesurent le sentiment d'avoir bénéficié d'un traitement équitable, la compréhension de la décision de justice et la satisfaction vis-à-vis de celle-ci.

La question **22**, adressée elle aussi uniquement aux jeunes en IPPJ, les invitait à laisser un message pour d'autres jeunes. Enfin, la question **23**, ouverte et adressée à tou·te·s les répondant·e·s, les invite à détailler la mesure qu'ils/elles prendraient prioritairement s'ils/elles étaient Ministre de la Justice.

MÉTHODOLOGIE

Comme signalé dans l'introduction, le questionnaire d'enquête a été construit collectivement par des jeunes membres de DEI et du Forum, avec l'appui de l'équipe des deux structures.

Il a ensuite été mis en ligne entre décembre 2021 et mai 2022 (un tiers des réponses a été obtenu de cette manière) sur les réseaux du Forum des Jeunes et dans ses newsletters internes et externes et proposé pendant la même période sur support papier dans différents endroits de la FWB, essentiellement des écoles secondaires, en accord avec la thématique de l'enquête.

En ce qui concerne la partie de l'enquête spécifiquement adressée aux jeunes placés en IPPJ, celle-ci a été construite sur base d'un questionnaire existant visant à mesurer l'effectivité du droit à la participation dans le cadre du projet YouthLab mené par DEI en Belgique de 2020 à 2022².

Il a été soumis à 44 jeunes hommes placés en IPPJ entre avril et mai 2022 par une équipe constituée de deux jeunes bénévoles impliqués auprès du Forum des Jeunes, trois jeunes volontaires du projet YouthLab et trois encadrantes de DEI.

Le présent avis reflète les réponses sans les hiérarchiser ni les soumettre à un quelconque filtre idéologique : la voix des jeunes est multiple, cette multiplicité est donc respectée dans l'analyse proposée. À cette fin, de nombreuses paroles de jeunes sont citées dans cet avis. Elles sont toujours signalées par des guillemets.

1. Pour en savoir plus sur les IPPJ, on se référera à cette information : <http://www.sdj.be/wp-content/uploads/2022/05/fiche-ippj-juin2022.pdf>

2. Ce questionnaire a été produit par Stephanie Rap, chercheuse à l'Université d'Amsterdam et chargée du suivi et de l'évaluation du projet Youthlab (co-financé par le programme Droits égalité et citoyenneté de la Commission européenne, subvention n° 878525)

QUESTIONS SOCIOLOGIQUES

LE NOMBRE

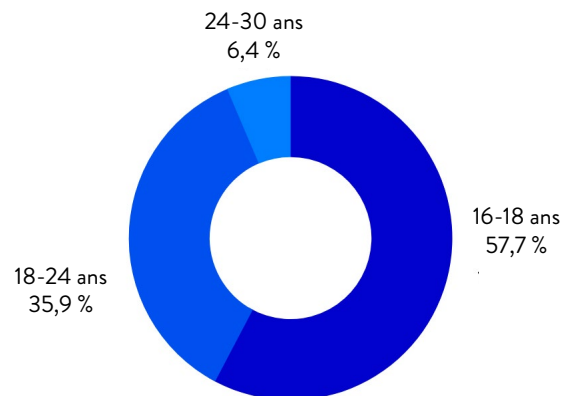
Au total, **1044** jeunes ont participé à l'enquête.

1044

L'ÂGE

Vu la spécificité de l'enquête, il est apparu opportun de cibler particulièrement les 16-18 ans, mais, à des fins de représentativité, les autres tranches d'âge ont aussi été visées. Le groupe des 24-30 ans est le moins représenté.

La représentation par tranche d'âge s'établit donc comme ceci :

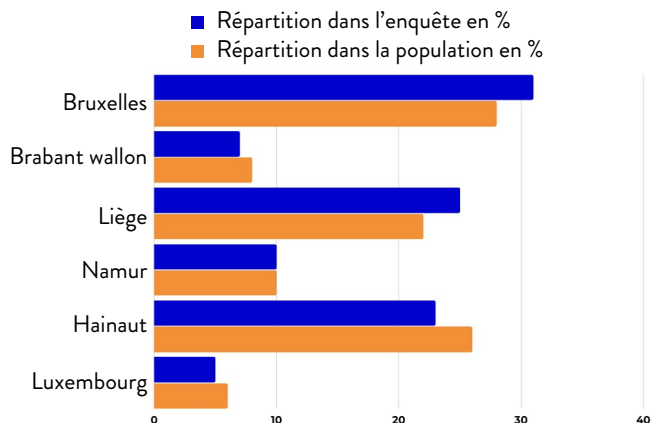


LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Ce sont donc des jeunes de Bruxelles et de toutes les provinces wallonnes qui ont été consulté-e-s. Les quantités correspondent globalement à la répartition de la population jeune, comme en témoigne ce graphique :

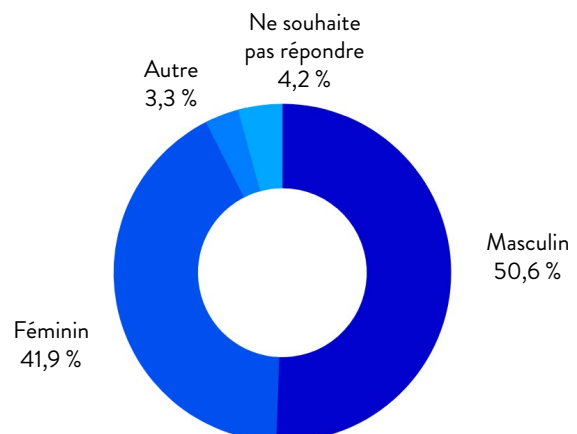
On notera également que 57 personnes n'ont pas donné leur code postal ou l'ont mal encodé.

On peut donc dire au total que l'équilibre entre la répartition géographique des jeunes dans l'enquête et dans la population est donc globalement assuré, même si les répondant-e-s originaires de Bruxelles et de la province de Liège sont quelque peu sur-représenté-e-s.



LE GENRE

Pour le genre également, on obtient un équilibre significatif :



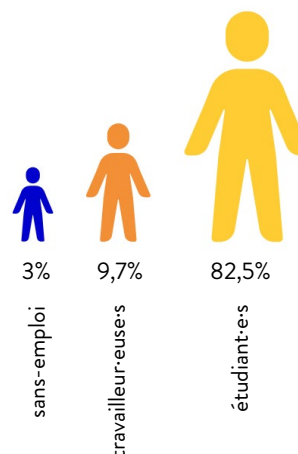
LE DERNIER DIPLÔME OBTENU

Eu égard à l'âge des répondant·e·s (près de **60%** de mineur·e·s), on ne s'étonnera pas de voir que ce sont les items « CEB » et « CE1D » qui représentent la grande majorité des réponses (**75%**). On peut les regrouper, car la réponse CE1D n'était pas proposée explicitement (il fallait cocher la case « Autre » et préciser) : il y a donc une probabilité importante pour que ceux et celles qui ont choisi « CEB » disposent également du CE1D.

Pour les autres réponses, les détenteurs et détenteuses d'un CESS représentent **12%** de l'ensemble. Quant aux porteurs et porteuses d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ils et elles représentent **9%** (4,62 % baccalauréat, 4,23 % master, 0,19 % doctorat). Enfin, **3,5%** ont indiqué ne disposer d'aucun diplôme.

L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Enfin, la part des étudiant·e·s est écrasante dans l'échantillon: **82,5%**. **9,7%** des répondant·e·s sont des travailleurs et travailleuses. **3%** sont sans emploi.



CONCLUSION

Vu le sujet de l'enquête et la volonté de s'adresser particulièrement à des mineur·e·s, on peut donc dire que l'échantillon est largement représentatif.

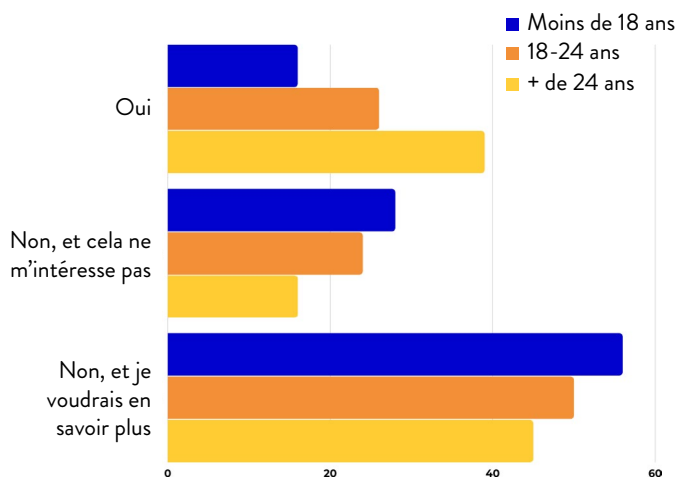
ANALYSE DES RÉSULTATS

ESTIMES-TU ÊTRE ASSEZ INFORMÉ·E SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE BELGE ?

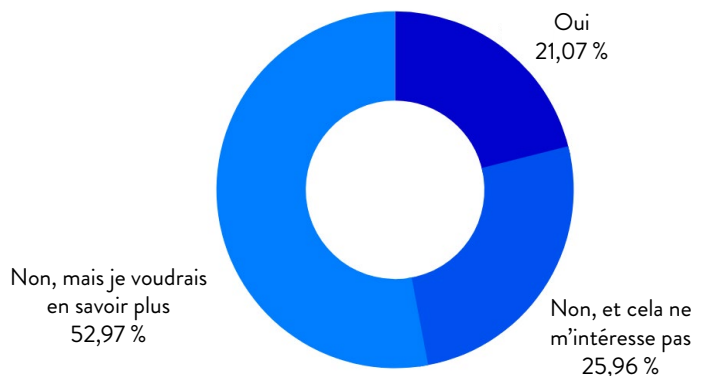
Le constat est ici très clair : **seul·e 1 jeune sur 5 pense être suffisamment informé·e sur la justice** (ce qui par ailleurs ne signifie pas qu'il ou elle le soit effectivement).

Autrement dit, 79% ne connaissent pas la justice et son fonctionnement. Et dans ces 79%, deux tiers (53 vs 26) souhaitent recevoir de l'information.

Si on affine l'analyse en se servant de la variable de l'âge, on observe un phénomène assez logique : plus on vieillit, mieux on pense être informé·e. En outre, la quantité de jeunes « non intéressé·e-s » diminue aussi avec l'âge.



Question 1



On remarquera néanmoins que même chez les plus âgé·e-s, la part des jeunes qui se sentent mal informé·e-s sur la justice reste très importante, puisqu'elle représente **61%**. On constate d'ailleurs le même phénomène si on utilise la variable de l'activité : **70%** des jeunes travailleurs et travailleuses se disent trop peu informé·e-s. Et si on utilise le critère du dernier diplôme obtenu, on remarque que parmi les jeunes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur, **59%** disent manquer d'informations.

Il y a donc un vrai enjeu à informer les jeunes, d'autant qu'il y a une vraie demande. La question suivante permet d'investiguer les moyens que les jeunes envisagent pour combler leurs lacunes dans le domaine.

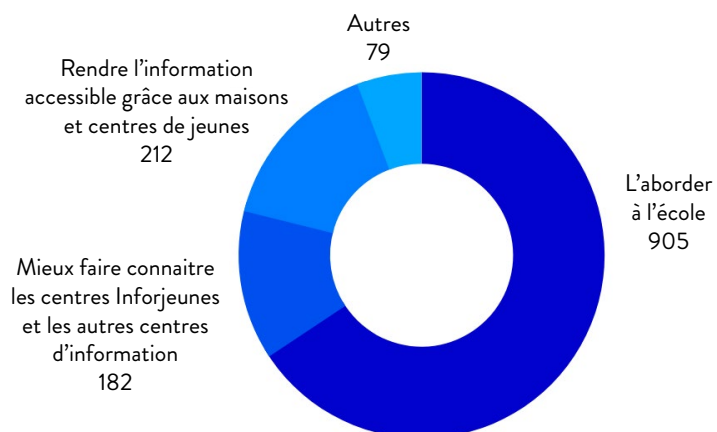
SELON TOI, QUELS MOYENS POURRAIT-ON UTILISER POUR QUE LES JEUNES CONNAISSENT MIEUX LA JUSTICE ?

Les jeunes pouvant choisir plusieurs solutions, on ne s'étonnera pas qu'il y ait plus d'occurrences de réponses que de répondant·e·s.

Les réponses "autres" se répartissent de la manière suivante :

- Les réseaux sociaux sont souvent cités comme moyen de faire circuler l'information. Il est même recommandé aux responsables politiques et judiciaires de s'associer par exemple avec des influenceurs et influenceuses sur internet.
- Il est également question de Youtube, soit pour y trouver de l'information, soit comme lieu de diffusion grâce à une chaîne qui serait dédiée explicitement à la justice présentée de manière youth-friendly. Les chaînes Géomancis Média (française) ou Hugodécrypte (également française) sont citées, mais certains commentaires rappellent l'importance que cette information soit prise en charge par des opérateurs officiels pour éviter tout risque de désinformation.
- Le secteur jeunesse est également mentionné comme un acteur susceptible d'informer les jeunes.
- Il a aussi un appel à la création d'outils de vulgarisation: BD, vidéos, jeux de simulation..., voire un starter pack des droits et devoirs qui pourrait être largement diffusé.
- On trouve par ailleurs l'idée que le secteur de la justice organise des « portes ouvertes ».

Question 2



À côté de ces idées, c'est très souvent à l'école que pensent les jeunes lorsqu'ils et elles réfléchissent aux moyens de combler leurs lacunes dans le domaine étudié. Certain·e·s invitent à la création d'un cours dédié : *« Une autre idée serait de remplacer les cours de religion/ morale en 5e ou rhéto par un cours d'initiation au droit ».*

Par ailleurs, on trouve mentionné que certains cours spécifiques abordent la question du droit, mais il ne s'agit pas de cours proposés à l'ensemble des élèves (il peut s'agir du cours de Sciences économiques dans l'enseignement général, ou du cours de Formation économique et sociale dans l'enseignement qualifiant).

Par ailleurs, un nombre non négligeable de répondant·e·s évoque les centres d'information et les maisons de jeunes. Encore une fois, les lieux spécifiquement dédiés aux jeunes et le secteur jeunesse apparaissent aux yeux des 16-30 ans comme de vrais moyens de s'informer.

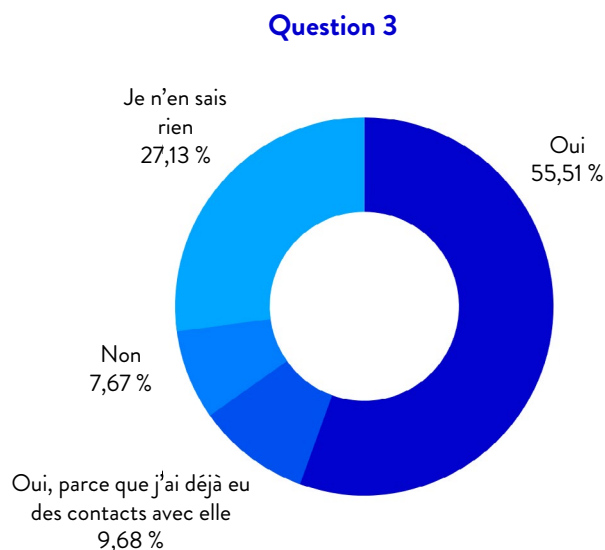
Enfin, signalons que pour cette question, les variables sociologiques n'induisent pas de différences significatives.

PENSES-TU QU'IL Y A UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX MINEUR·E·S ?

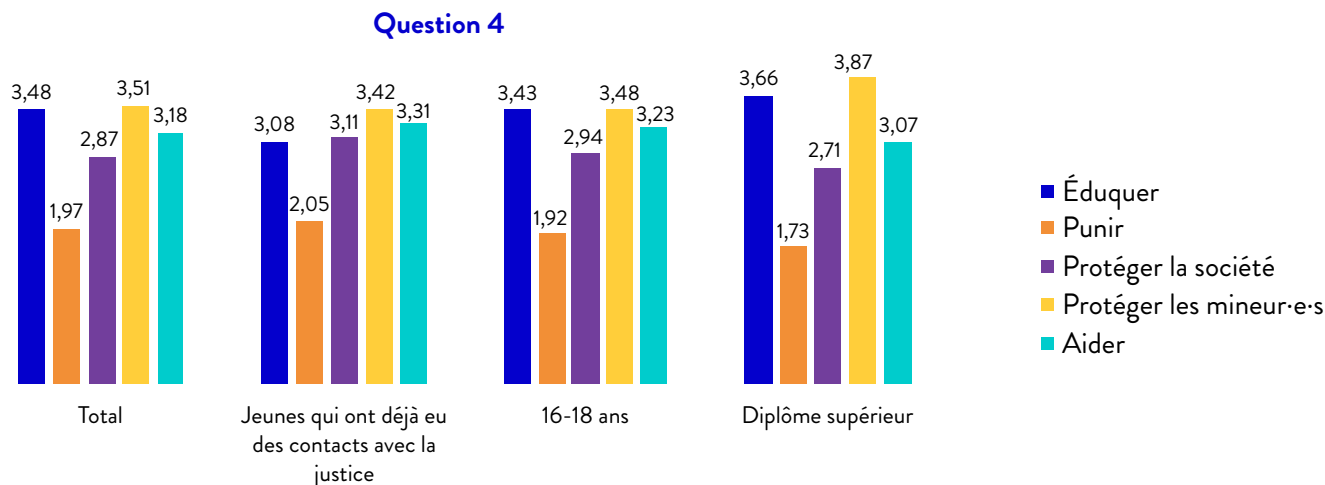
65% des jeunes savent qu'il existe une justice pour les mineur·e·s, ce qui est un chiffre assez élevé si on se réfère à la question 1, plus globale. **7,67%** répondent non, et **27,13%** affirment leur ignorance. Ce chiffre ne varie pas selon l'âge.

On remarquera que cette question permet de dégager un groupe de jeunes particulier, ceux et celles qui ont déjà eu des contacts avec la justice. Dans ce groupe se trouvent notamment une quarantaine de jeunes hommes rencontrés en IPPJ et qui ont pu compléter l'enquête. Leur apport contient également une série d'autres questions dont on trouvera l'analyse plus bas. Il s'agit d'une variable nouvelle qui s'ajoute aux variables sociologiques.

Ainsi, la connaissance de la justice chez ces jeunes est plus importante que chez les autres (**29,7%**) et ils citent plus volontiers les maisons de jeunes comme source d'information. Cette variable sera éclairante pour les questions suivantes.



SELON TOI, QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA JUSTICE DES MINEUR·E·S ?



La question proposait aux jeunes 5 objectifs qu'ils et elles devaient classer par ordre d'importance. Les items, volontairement simples, étaient les suivants : **éduquer**, **punir**, **protéger la société**, **protéger les mineur·e·s**, **aider**. Pour bien comprendre le graphique qui suit, il faut savoir que plus la proposition a un score proche de 5 (score maximal absolu qui serait obtenu par une proposition qui aurait été choisie comme principale par tous les répondants), plus elle est plébiscitée.

Si on prend en compte l'ensemble des réponses, **deux objectifs se détachent : éduquer et protéger les mineur·e·s**.

La justice des mineur·e·s a donc aux yeux des jeunes une fonction protectionnelle et éducative. On notera que la réponse aider n'est pas très éloignée, ce qui est assez cohérent. Par contre, la protection de la société et surtout le concept de punition arrivent largement derrière. Pour synthétiser, on peut donc dire que les jeunes attendent de la justice des mineur·e·s qu'elle s'inscrive dans une démarche éducative bien plus que répressive.

Sans bousculer tous les résultats, on peut noter que les variables sociologiques apportent quelques éclairages intéressants.

Ainsi, les jeunes qui ont déjà eu des contacts avec la justice insistent sur l'aspect protectionnel mais ils et elles placent en deuxième place la fonction aider, ce qui traduit une attente et possiblement des besoins renforcés en matière d'aide. Le critère de l'âge n'apporte pas de variation notable dans les résultats : autrement dit, les majeur·e·s ne changent pas de point de vue sous prétexte que la justice des mineur·e·s ne les concerne plus. Ceci démontre la grande cohérence des répondant·e·s et le sérieux qu'elles et ils ont apporté à leurs réponses.

Enfin, le critère du diplôme est parlant : les critères plébiscités par l'ensemble des répondant·e·s sont renforcés par celles et ceux qui sont les plus diplômé·e·s, la protection des mineur·e·s prenant clairement la première place dans l'ordre des préoccupations, tandis que l'idée de punir perd encore en importance.

SELON TOI, QUEL EST LE RÔLE PRINCIPAL D'UNE IPPJ ?

Ici, les répondant·e·s avaient le choix entre 7 propositions et ne pouvaient en choisir qu'une. Cette contrainte était destinée à conduire les personnes à privilégier leur choix fondamental. On le verra, les variables sociologiques offrent ici des variations extrêmement significatives dans les réponses.

Commençons par la représentation globale des résultats :

On notera pour commencer que les jeunes ne sont que 9,13% à répondre qu'elles et ils n'ont pas d'idée sur le but d'une IPPJ.

Deux réponses se détachent nettement : permettre le retour des mineur·e·s dans la société après leur passage en IPPJ et apprendre aux jeunes à respecter les règles. **La vision globale des répondant·e·s est que l'IPPJ a d'abord une vision éducative qui doit résolument se tourner vers l'avenir des jeunes concerné·e·s.**

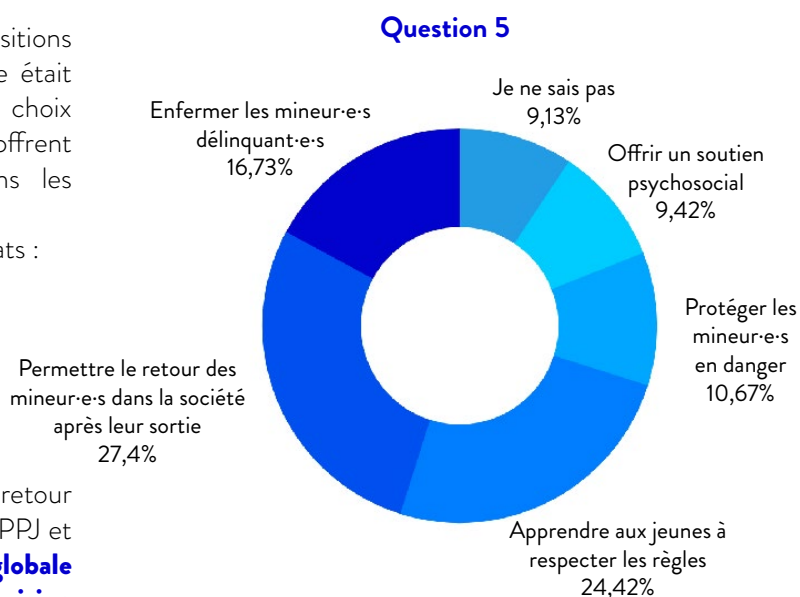
Un·e jeune sur 6 estime cependant que la première fonction d'une IPPJ est de priver de liberté. Même s'il est minoritaire, ce chiffre est tout de même significatif.

Deux scores sont assez faibles : l'item « offrir un soutien psychosocial » était très spécifique : les répondant·e·s n'ont peut-être pas vu de différence suffisamment significative avec la réponse « permettre le retour » qui inclut pour une part le soutien psychosocial.

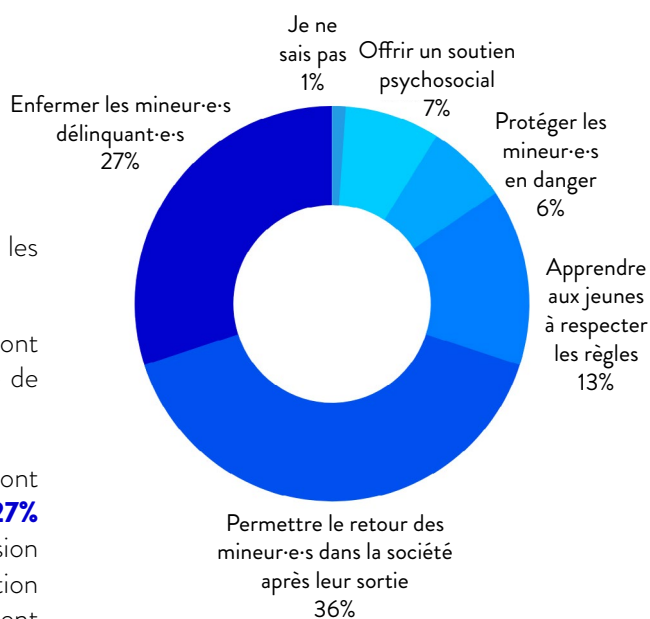
Enfin, les IPPJ ne sont pas vraiment perçues comme un lieu où les jeunes trouvent une protection.

Si on sélectionne maintenant les réponses des jeunes qui ont déjà été en contact avec la justice des mineur·e·s, on observe de profondes variations :

La différence est remarquable : d'abord, ces jeunes sont évidemment bien plus informé·e·s ; ensuite et surtout, pour **27%** d'entre eux, l'IPPJ est d'abord un lieu d'enfermement. La dimension protectionnelle d'une IPPJ devient marginale dans leur perception (**6%**), et la dimension « apprentissage des règles » passe largement au second plan.



Question 5, avec uniquement les réponses des jeunes qui ont déjà été en contact avec la justice des mineur·e·s



Par contre, l'espoir d'être préparé·e à une sortie reste fondamental : c'est la première réponse choisie (comme par l'ensemble des sondé·e·s), mais elle atteint ici **36%** !

Autrement dit, les jeunes non confronté·e·s à la justice considèrent que les IPPJ sont plutôt un lieu éducatif, alors que les autres y voient un lieu d'enfermement, mais toutes et tous estiment que la première fonction de l'IPPJ est la reconstruction pour l'avenir. Plusieurs commentaires de jeunes doutent cependant de la capacité des IPPJ à atteindre cet objectif.

Quelques autres variables sociologiques apportent des informations complémentaires. Ainsi, si on isole les réponses des 24-30 ans, on constate qu'elles et ils ne sont que **10%** à penser que l'IPPJ a pour fonction d'enfermer, mais près de la moitié (**46%**) estiment aussi que l'IPPJ doit préparer la réinsertion. Quant aux 16-18 ans, ils et elles placent en premier lieu la fonction « apprendre aux jeunes à respecter les règles » (**27%**).

On signalera enfin que 23 répondant·e·s ont choisi l'option « Autre » en laissant un mot d'explication. Que trouve-t-on ici ? Certains commentaires viennent simplement dire en d'autres mots ce que les autres réponses proposaient :
« Permettre aux jeunes de prendre un nouveau départ »,
« apprendre aux jeunes à respecter les règles tout en ayant un suivi psychosocial »

Enfin, certaines réponses sont également virulentes : L'IPPJ sert « *à les rendre encore pire qu'avant* » ou « *une IPPJ sert à PUNIR, le fonctionnement éducatif d'une IPPJ, est tout SAUF éducatif. Donc, effectivement. Ça sert à punir, et non pas à protéger le jeune d'une récidive.* »

Enfin, on notera ce témoignage intéressant d'un jeune qui y a déjà fait un séjour. Il permet de comprendre notamment pourquoi la réponse « apprendre à respecter les règles » n'a pas été privilégiée par ce type de répondant : « *Ici, c'est ça qu'ils nous apprennent le plus (respecter les règles), mais en soi les règles on les intègre en une semaine, ce n'est pas ça le problème. Si vous regardez, il n'y a jamais de jeune qui a fait un seul placement, à chaque fois ils reviennent. Je sais qu'il y a des gens qui ont des problèmes de famille, je ne peux pas parler pour eux. Moi je suis là pour des problèmes de faits, d'argent. Pour les problèmes de violence, ils font le maximum, il y a un psychologue.* »

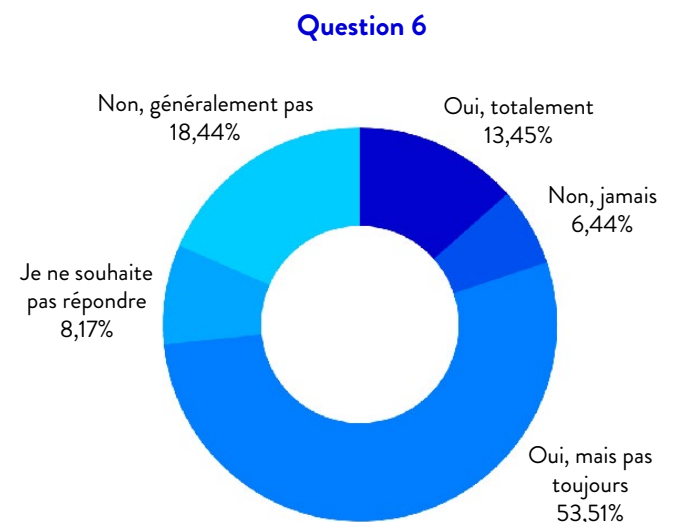
DE MANIÈRE GÉNÉRALE, FAIS-TU CONFIANCE À LA JUSTICE ET AUX JUGES ?

Les chiffres sont ici parlants : **66,96%** des jeunes font confiance à la justice et aux juges, soit plus de 2 jeunes sur 3. On notera que c'est largement un oui « attentif ». La confiance absolue ne concerne que **13%** des réponses. On peut s'en réjouir car cela manifeste une forme de vigilance essentielle en démocratie.

De l'autre côté, **24,88%** des réponses sont négatives, parmi lesquelles, **6,44%** sont radicales. 1 jeune sur 4 ne fait donc pas confiance à l'institution judiciaire.

On notera enfin que 85 personnes n'ont pas souhaité répondre, ce qui peut indiquer soit un désintérêt, soit un malaise.

Les variables sociologiques sont-elles parlantes ? Parmi les jeunes déjà en contact avec la justice, on observe un rééquilibrage important des chiffres : **45%** sont dans la confiance et **49%** dans la défiance. C'est donc un glissement significatif (-21% / +25%) par rapport aux chiffres globaux.



Ce glissement est interpellant, car si le contact avec la justice mine la confiance, c'est qu'un clair problème est observable. Certes, certain·e·s répondant·e·s ont pu être motivé·e·s par la rancœur dans leur choix de réponse, mais l'importance du phénomène est remarquable.

SELON TOI, LA JUSTICE EST-ELLE ÉGALITAIRE ?

La question 6 posait la question de la confiance de manière générale et intuitive, selon le vécu de chacune et chacun. Cette question 7 invite à aller un pas plus loin, puisque les répondant·e-s sont ici invité·e-s à mesurer leur vision de la justice à l'aune de leur vision de la société : la justice traite-t-elle tout le monde de manière équivalente/équitable ?

Ici, on observe un léger déséquilibre en faveur du oui. Pour faire simple et avant de fournir des chiffres plus précis : **50%** la trouvent équitable, **45%** non et **5%** ne souhaitent pas répondre.

Voyons cela plus en détail :

Question 7

Oui, c'est le principe de la justice	8,74%
Oui, mais pas toujours	40,83%
Non, elle reflète les inégalités de la société	34,39%
Non, je crois qu'elle est corrompue	10,76%
Je ne souhaite pas répondre	5,28%

Si on voulait lire ces chiffres de manière radicale, on pourrait dire que seuls **8,74%** des répondant·e-s la trouvent égalitaire, car si elle ne l'est pas toujours, c'est qu'elle ne l'est pas.

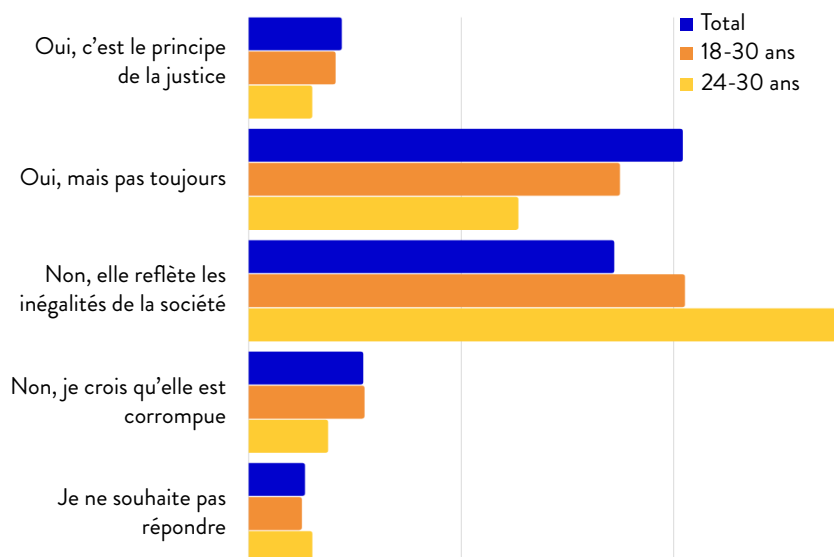
Mais de manière plus lissée, on doit donc observer que la justice peine, pour **45%** des répondant·e-s à correspondre pleinement à sa représentation allégorique faite de balance, d'yeux bandés et d'épée brandie. Pour **34,39%** (plus d'un tiers !), la justice souffre des mêmes maux que la société et la morale de la célèbre fable de La Fontaine, intitulée *les Animaux malades de la peste*, reste d'actualité : « *Selon que vous soyez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* ». La question doit donc être posée: comment la justice pourrait-elle s'élever au-dessus du caractère fondamentalement inégalitaire de notre société? N'a-t-elle pas plutôt le rôle de créer une société plus équitable ? Et si elle joue ce rôle, comment se fait-il que les jeunes ne le perçoivent pas vraiment ?

Parmi les jeunes qui ont déjà été en contact avec la justice, cette inégalité de traitement est plusieurs fois liée à la question de l'origine et de la couleur de peau.

On notera enfin que pour **10%** des répondant·e-s, la justice souffre d'un mal profond : la corruption. L'item choisi dans la question peut paraître radical, mais il paraissait intéressant de quantifier le nombre de jeunes qui adhèrent à ce discours radical, parce qu'il implique un manque de confiance en l'intégrité du système de justice. Corrélativement, il y a peut-être une part de provocation dans ce choix de réponse, mais il n'empêche que le chiffre est suffisamment élevé pour être cité.

Les variables sociologiques changent-elle les choses ? Voyons cela...

Le critère de l'âge apporte un éclairage particulier :



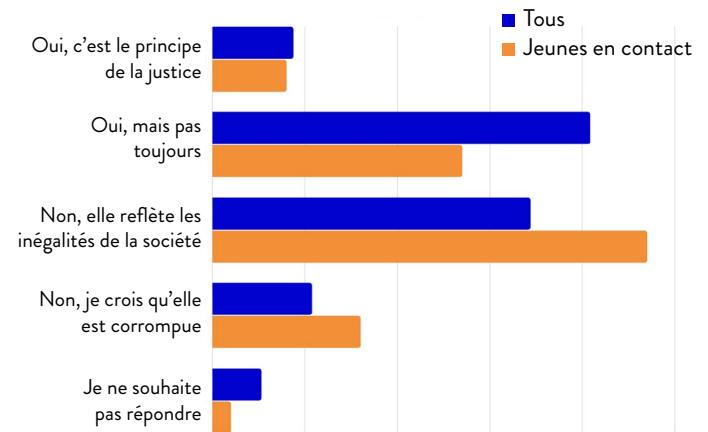
Ces chiffres sont un peu inquiétants : en effet, les répondant·e·s plus âgé·e·s sont plus réservé·e·s que les plus jeunes, comme si, l'âge venant, la justice paraissait encore davantage inégalitaire. D'ailleurs, dans cette configuration (18-30 ans), c'est la majorité des jeunes qui la trouvent inégalitaire (**52%**).

Plus inquiétant encore : si on isole les 24-30 ans, la vision négative se renforce encore : si l'image d'une justice corrompue recule, celle d'une justice inégalitaire se renforce nettement (**55,22%**) : c'est maintenant donc près de **63%** des répondant·e·s qui soulignent un problème.

Autrement dit, **plus on avance en âge, plus on doute du côté égalitaire de la justice**. On notera que le même phénomène avait été observé dans une enquête du Forum des Jeunes concernant les relations entre les jeunes et la police³.

Une autre manière de dire que les institutions sont de plus en plus gravement questionnées l'âge avançant... Une explication réside peut-être dans le fait qu'on a pu voir que les répondant·e·s les plus âgé·e·s sont les plus nombreux et les plus nombreuses à penser que la justice doit être protectrice et éducative. Le questionnement de plus en plus aigu adressé aux institutions est peut-être en rapport avec la déception ressentie face à une justice et une police qui n'atteignent pas suffisamment leurs objectifs éducatifs et protectionnels.

Et qu'en est-il des jeunes qui ont déjà vécu l'expérience de la justice des mineur·e·s ? Les chiffres sont parlants :



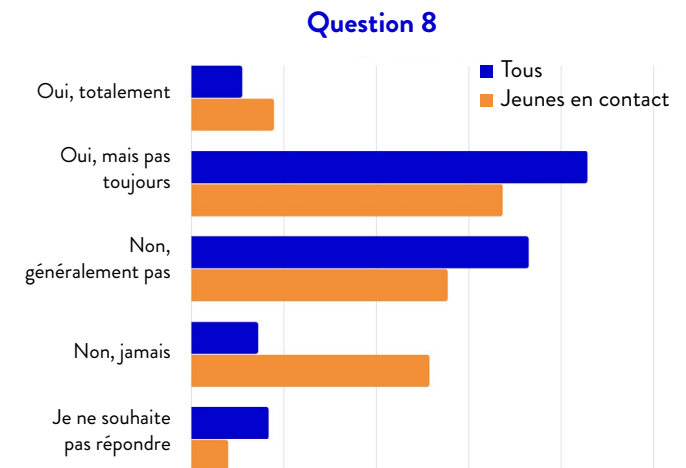
Les chiffres critiques augmentent encore : **63%** des jeunes choisissent le non, et la proportion qui choisit la réponse «corrompue» augmente fortement. Être en contact avec la justice écorne visiblement l'image de celle-ci.

SECON TOI, LA JUSTICE COMPREND-ELLE LES RÉALITÉS DANS LESQUELLES LES JEUNES SE TROUVENT ?

Les résultats globaux sont plutôt équilibrés : **48%** des jeunes répondent oui, **43%** non. La conclusion est finalement méthodologique : une justice idéale et à l'écoute des jeunes devrait recevoir un score proche de 100% d'opinions favorables. Comme ce n'est pas le cas, comment peut-elle agir pour améliorer ses performances ?

Par ailleurs, les chiffres des réponses des jeunes qui ont déjà eu un contact avec la justice sont intéressants : si on utilise la même grille que ci-dessus, on peut dire que **42,5%** répondent oui et **53,5%** non. Ce n'est pas une différence radicale apparemment, sauf que les réponses extrêmes augmentent : **8,91%** de oui franc, et surtout **25,74%** de non franc.

Autrement dit, il est très vraisemblable que les jeunes reflètent exactement l'expérience qu'ils et elles ont vécue : ainsi, si certain·e·s ont sans doute rencontré des personnes qui leur ont laissé une excellente impression par la qualité de leur écoute et de la prise en compte de leurs réalités, d'autres ont vécu une si mauvaise expérience qu'ils et elles ont la



conviction de n'avoir pas du tout été écouté·e·s. Il y a donc un vrai enjeu à améliorer cette écoute. Ceci renforce l'idée d'une justice à (au moins) deux vitesses...

Les variables d'âge et de niveau de diplôme n'apportent pas de variations significatives.

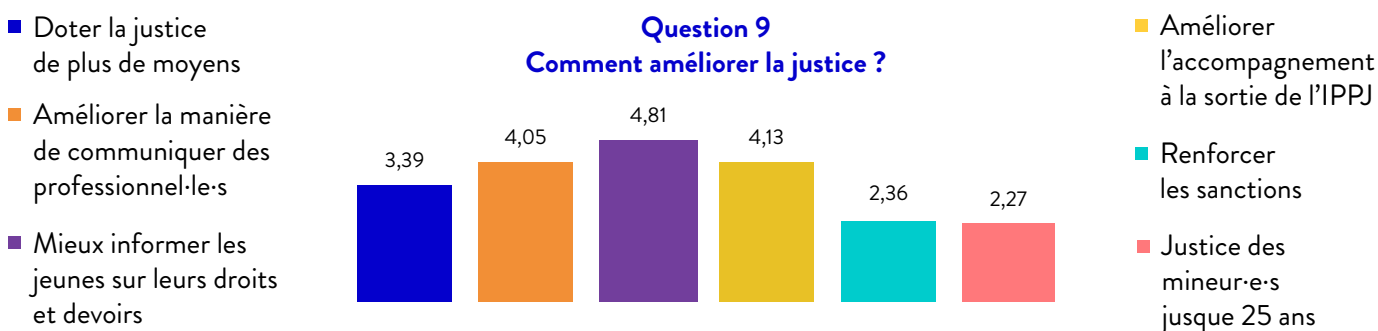
3. Avis officiel du Forum des Jeunes *Les jeunes et la police - Comment définir les contours d'une nouvelle relation?* 2020, www.forumdesjeunes.be/actualites/avis-officiel-les-relations-entre-les-jeunes-et-la-police/

PARMI LES PROPOSITIONS SUIVANTES, LESQUELLES SONT LES PLUS EFFICACES POUR AMÉLIORER LA JUSTICE DES MINEUR·E·S ?

La question 9 est construite sur le même principe que la question 4, à savoir une liste de propositions que les répondant·e·s sont invité·e·s à classer par ordre d'importance. Pour bien comprendre le graphique qui suit, il faut savoir que plus la proposition a un score qui s'approche de 6 (score maximal absolu qui serait obtenu par une proposition qui aurait été choisie comme principale par tou·te·s les répondant·e·s), plus elle est plébiscitée.

Les propositions du questionnaire offrent un large éventail de possibilités⁴ :

- Doter la justice de plus de moyens
- Améliorer la manière de communiquer des professionnel·le·s
- Mieux informer les jeunes sur leurs droits et devoirs
- Améliorer l'accompagnement des jeunes après leur sortie de l'IPPJ
- Renforcer les sanctions
- Appliquer la justice des mineur·e·s jusqu'à 25 ans



Les réponses à cette question renforcent la cohésion de l'ensemble. En effet, comme ailleurs, c'est l'information qui est ici plébiscitée. Vient ensuite la préoccupation de la réinsertion pour les jeunes qui sortent d'IPPJ, ce qui confirme les résultats obtenus pour la question 5 et indique que c'est décidément un thème important. Enfin, le troisième mot-clé pour cette question est communication, puisque la proposition « améliorer la manière de communiquer des professionnel·le·s » arrive en troisième position.

Étrangement, la rubrique « améliorer l'accompagnement à la sortie de l'IPPJ » est un peu plus faible : **3,87**. Peut-être est-ce dû au fait que, pour les jeunes qui sont en IPPJ, la perspective d'être encore accompagnés à leur sortie peut paraître « enfermante ». Pour autant, après quelques années, ils sont assez nombreux à dire qu'ils auraient dû avoir plus d'encadrement car ils ont vécu beaucoup de difficultés, mais lorsqu'ils sortent, ils veulent souvent laisser cette expérience le plus loin possible. Ce nombre (3,87) trouve donc son explication dans ce paradoxe.

Renforcer les sanctions n'est que peu plébiscité, de même que l'idée, assez radicale, de repousser la limite d'âge de la justice des mineur·e·s.

Les variables du diplôme et de l'âge provoquent trois effets similaires : le renforcement conséquent de l'item « Doter la justice de plus de moyens » (**4,76** chez les diplômé·e·s du supérieur et **4,65** chez les 24-30 ans) ; la baisse de l'item « renforcer les sanctions » (**2,08** et **2,08**) et de l'item « justice des mineur·e·s jusqu'à 25 ans » (**2,11** et **2,25**). Le renforcement du refinancement peut être expliqué par le niveau d'information plus « méta » des répondant·e·s les plus âgé·e·s.

Enfin, contrairement à ce qu'on aurait pu croire, l'idée de refinancer la justice n'arrive qu'en 4e lieu, mais ce score change avec certaines variables sociologiques.

Les jeunes qui ont déjà eu des contacts avec la justice font globalement les mêmes choix que l'ensemble des répondant·e·s, en renforçant encore un peu la proposition « mieux informer » qui atteint le score de 5.

4. Ces propositions, comme celles des autres questions ont été, rappelons-le, déterminées par les jeunes de DEI et du Forum des Jeunes qui ont mis l'enquête au point.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX

JEUNES PLACÉS EN IPPJ

La section précédente a permis d'obtenir des informations sur la manière dont les jeunes belges de 16 à 30 ans conçoivent les objectifs et la fonction sociale de la justice des mineur·e·s. L'objectif de cette deuxième partie de l'analyse est de se pencher plus précisément sur les expériences de jeunes ayant eu des contacts avec la justice. Après avoir répondu aux neuf premières questions, ils ont été sondés sur différentes dimensions de leur droit à la participation. En effet, il s'agit à la fois d'un droit fondamental en tant que tel, protégé par l'article 12 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, et de l'une des garanties essentielles pour assurer une procédure équitable. Pour vérifier l'effectivité de cette participation, plusieurs aspects ont été étudiés :

- l'accès à l'information, les sources et la qualité de la transmission ;
- le soutien reçu pendant la procédure ;
- le ressenti pendant les audiences ;
- la prise de parole et le sentiment d'être entendu ;
- la satisfaction vis-à-vis du traitement reçu.

Comme mentionné en introduction, ce questionnaire a été produit par Stephanie Rap, chercheuse à l'Université d'Amsterdam, et adapté par l'équipe du projet YouthLab pour être distribué aux mineur·e·s placé·e·s en IPPJ.

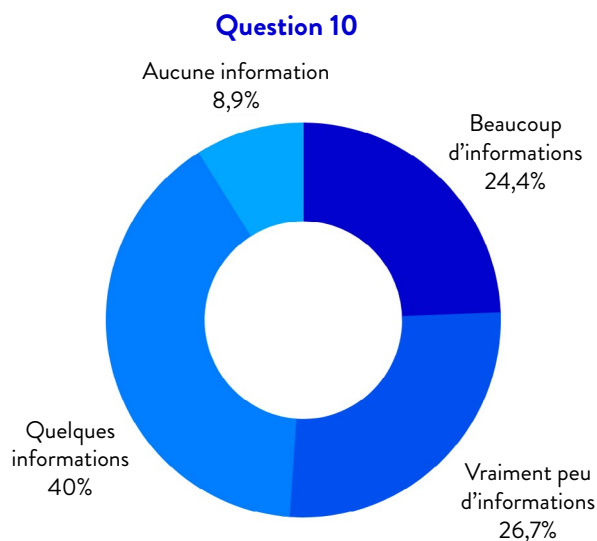
Les réponses présentées ci-dessous ont été recueillies auprès de **44** jeunes hommes placés en IPPJ entre avril et mai 2022, dans trois IPPJ différentes, avec des régimes d'accueil et des conditions de placement divers. Chaque jeune a été interviewé individuellement pendant une durée moyenne de 30 minutes et les réponses ont été consignées par écrit par l'équipe de recherche.

AS-TU REÇU DES INFORMATIONS CONCERNANT TON AFFAIRE AU TRIBUNAL ?

Cette question concernait la quantité d'informations reçues par les jeunes pendant leur passage devant le tribunal.

Dans **40%** des cas, les jeunes hommes interrogés ont eu tendance à choisir l'option « quelques informations ». Si on y ajoute ceux qui ont répondu « beaucoup d'informations », **66,7%** des jeunes considèrent qu'ils ont reçu des informations, au moins quelques-unes. Les options « vraiment peu » et « aucune information », qui suggèrent un manque d'information, représentent **35,6%** des voix.

Ces réponses n'éclairent cependant pas sur la nature ou la qualité des informations reçues. Celles-ci devraient couvrir à tout le moins les faits qui sont reprochés aux mineur·e·s, les différentes étapes de la procédure, les droits qui les protègent pendant sa durée et les rôles de chacune des personnes qu'ils seront amenés à rencontrer. Elles devraient ainsi leur permettre de comprendre les enjeux de chaque étape de la procédure, ce qui peut être attendu d'eux et ce qu'ils peuvent à leur tour attendre de la part des acteurs et actrices de la justice.



DE QUI AS-TU REÇU DES INFORMATIONS ?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

Les sources d'information mentionnées en premier sont les avocat·e-s (**60%**) et/ou les juges (**37,8%**), puis la police (**26,7%**) et les travailleurs et travailleuses du secteur social (24,4%) à une hauteur équivalente, et enfin l'entourage personnel, y compris les parents (**15,5%**) et les ami·e-s (**8,9%**).

Le rôle de l'avocat·e en tant que référent·e principal·e pendant la procédure est souvent reconnu par les jeunes, certains se réjouissant d'avoir un·e avocat·e présent·e ou « renommé·e ».

Les avocat·e-s de mineur·e-s, mais aussi les juges, la police et les travailleurs sociaux/travailleuses sociales ont un rôle fondamental dans la transmission des informations relatives à la procédure. Celles-ci doivent être adaptées en fonction de l'âge et du degré de maturité des mineur·e-s et leur permettre de se former une opinion éclairée sur leur propre situation.

AS-TU COMPRIS LES INFORMATIONS REÇUES ?

Lorsqu'on demande aux jeunes s'ils ont bien compris les informations reçues, plus de la moitié (**55,6%**) répondent « un peu », tandis qu'ils sont un peu plus d'un tiers (**35,6%**) à dire un « oui » franc.

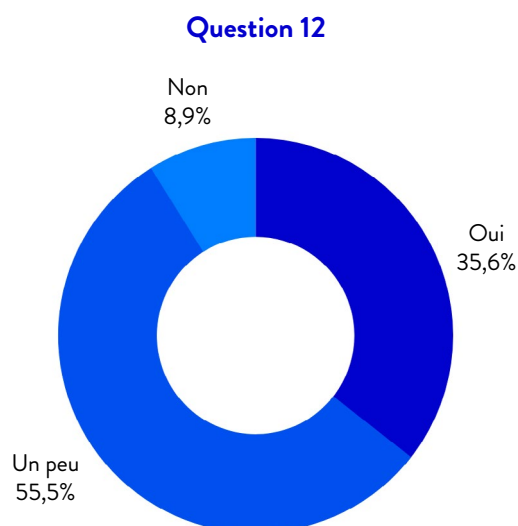
Dans ce cas, il est possible que l'option de réponse « un peu » ait attiré des jeunes qui hésitent à affirmer qu'ils n'avaient pas vraiment compris les informations qui leur avaient été communiquées, puisqu'il s'agit d'une option intermédiaire, moins engageante qu'un « non », qui a été choisi par une minorité (**8,9%**). Car lorsqu'on écoute leurs propos, certains jeunes expliquent : « *On m'a dit tellement de mots que je ne comprenais pas* » ou « *C'est très difficile de comprendre toutes les informations reçues, les professionnels, surtout le juge, s'expliquent de manière complexe* ».

Outre l'aspect technique du langage juridique, les jeunes peuvent avoir des difficultés à comprendre l'utilité ou les implications des informations qu'on leur transmet :

« *Je m'en foutais un peu des infos, je voulais juste savoir ma peine c'était quoi.* ».

C'est pourquoi les professionnel·le·s de la justice doivent déployer des capacités pédagogiques importantes pour

s'assurer de la bonne compréhension des jeunes, et surtout, avoir la possibilité d'y consacrer suffisamment de temps, dans la mesure où ce sont ces informations qui permettront aux jeunes de se positionner en tant qu'acteurs de leur propre parcours par la suite.



AS-TU LE SENTIMENT D'AVOIR ÉTÉ BIEN PRÉPARÉ AVANT L'AUDIENCE ?

Plus de la moitié (**55,6%**) des jeunes interrogés disent ne pas avoir été bien préparés avant l'audience, tandis qu'un tiers disent que c'est le cas et les **11%** restants choisissent l'option « un peu ». Certains d'entre eux citent notamment leurs avocat·e·s ou les éducateurs·trices en IPPJ comme ayant eu un rôle dans cette préparation et d'autres disent s'être préparés seuls.

Parmi ceux qui ne se sentaient pas suffisamment préparés avant l'audience, certains signalent le manque d'information comme la cause principale :

« Je n'ai reçu aucune information, mon avocate était à peine là et elle a été remplacée par un autre avocat en dernière minute. Le manque de préparation et d'information m'a fait sentir que la décision du juge était injuste. J'aurais aimé plus de préparation pour m'aider à comprendre. »

Si on compare ces résultats avec ceux de la question précédente, on remarque que :

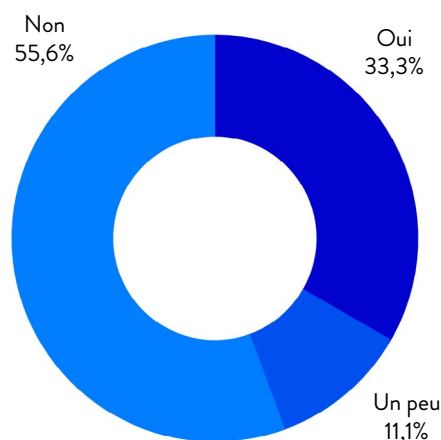
- Les jeunes qui disent avoir bien compris les informations représentent le même nombre que ceux qui disent avoir été bien préparés avant les audiences ;
- Le même nombre de jeunes qui disaient avoir « un peu compris » les informations répond ensuite « non » à la question relative à la préparation avant les audiences.

COMMENT T'ES-TU SENTI PENDANT L'AUDIENCE DU TRIBUNAL ? DÉTENDU, JOYEUX, STRESSÉ, TRISTE, EN COLÈRE, NEUTRE, AUTRE ?

Les enquêtés pouvaient ici choisir plusieurs réponses parmi les options existantes, ou nommer eux-mêmes leurs ressentis. Par ordre d'occurrence, les réponses étaient : en colère (**35,5%**) stressé (**31,1%**) et triste (**28,9%**). Une partie des jeunes disent s'être sentis détendus (**15%**) au début ou à la fin de l'audience, en fonction de leurs attentes ou du résultat, et quelques-uns disent être restés neutres (**6,7%**). Certains (**4,4%** par item) parlent plutôt de joie, d'incompréhension, ou de peur. Des réponses individuelles évoquent plutôt l'anticipation, la gratitude ou le sentiment d'être incompris.

Certains d'entre eux affirment avoir été à la fois en colère et détendus ou neutres, ou tristes et détendus, mettant en avant une forme de maîtrise émotionnelle : *« J'étais triste mais ne croyez pas que j'ai pleuré »* ou *« J'étais en colère et stressé à l'intérieur mais j'avais l'air neutre. »*

Question 13



Ceux qui sont certains d'avoir bien compris se sentent donc par la suite bien préparés, tandis que ceux avaient « un peu compris » vont avoir tendance à sentir qu'au contraire, ils n'ont pas été correctement préparés.

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer ces ressentis. En ce qui concerne la colère, elle apparaît chez certains en réaction au jugement : *« Pourquoi je dois être enfermé ici alors que je ne suis pas dangereux ? »*

Être soumis à une mesure d'enfermement suscite en effet chez certains le sentiment d'être (injustement) jugés comme trop dangereux pour être en liberté. De plus, les mineur·e·s sont généralement plus perméables au jugement d'autrui, notamment à l'approbation des adultes, et peuvent avoir à ce titre plus de difficultés à distinguer la remise en question du comportement d'une critique absolue de leur identité.⁵

5. Eggermont, M. (1993). *Stomme Streken. Jongeren over de beleving van de Halt-afdoening.* 's-Hertogenbosch: Onderzoeksburo Perspektief, cité par Rap, S (2013), dans *The participation of juvenile defendants in the youth court. A comparative study of juvenile justice procedures in Europe* (Thèse de doctorat, Université d'Utrecht), p. 127.

Le stress est davantage lié aux enjeux de l'audience : « *Je savais que j'allais venir en IPPJ donc j'étais averti* », mais aussi à sa nature solennelle et ritualisée : « *L'atmosphère était très sérieuse, j'étais tendu parce que j'avais peur de ce qui allait se passer* ».

Pour ce qui est de la tristesse, elle est évoquée en lien avec l'entourage : « *J'étais triste aussi parce que ma mère pleurait.* » ou « *J'étais triste et effondré, et mon père était à côté et il était effondré aussi* » en sont des exemples.

L'imaginaire collectif, et les médias en particulier, nourrissent en outre des représentations essentiellement rétributives de la justice, auxquelles les mineur·e·s sont d'autant plus sensibles. Les réponses à la question 5 sur le rôle principal d'une IPPJ démontrent d'ailleurs que plus on est jeune, plus on a tendance à penser que l'IPPJ a pour objectif principal d'enfermer les mineur·e·s, cette idée perdant de la force avec l'âge.

Y AVAIT-IL QUELQU'UN POUR TE SOUTENIR PENDANT LA PROCÉDURE ? (SOUTIEN ÉMOTIONNEL, SOCIAL)

Environ deux tiers (**64,4%**) des jeunes affirment avoir été soutenus pendant la procédure ; la question suivante les interroge plus précisément sur les sources de ce soutien et les personnes sur lesquelles ils auraient souhaité compter.

SI OUI, QUI ? SI NON, AURAI-TU AIMÉ EN RECEVOIR PLUS ? DE LA PART DE QUI ? RÉPONSE OUVERTE

Lorsque les jeunes se sont sentis effectivement soutenus, c'est surtout l'avocat·e (**24,4%**) et les parents (**22,2%**) qui sont mentionnés. Ensuite un nombre équivalent de jeunes mentionne la mère, la famille et les travailleurs sociaux/travailleuses sociales (**15,5%**), puis sont identifié·e·s les psychologues (**4,4%**), le père (**2,2%**) et le ou la juge (**2,2%**) comme dernières sources de soutien.

Parmi ceux qui n'ont pas reçu suffisamment de soutien, certains ne le réclament pas pour autant (**8,9%**). Ceux qui auraient souhaité en recevoir davantage mentionnent les avocat·e·s (**17,7%**) en premier lieu, les juges (**6,7%**), les travailleurs sociaux et travailleuses sociales (**4,4%**), et enfin les pères (**2,2%**) et les procureur·e·s (**2,2%**).

Dans le cas des avocat·e·s, parents, mère, famille et travailleurs sociaux/travailleuses sociales, les jeunes sont plus nombreux à les mentionner comme sources de soutien sur lesquelles ils peuvent compter qu'à réclamer leur soutien. Il s'agit ici vraisemblablement des figures que les jeunes associent à des alliés qui veillent à leurs intérêts.

Dans le cas des juges et procureur·e·s, le phénomène inverse se produit puisqu'ils/elles sont à peine cité·e·s comme source de soutien effective et sont mentionné·e·s un peu plus souvent comme source de soutien souhaitée. Leur rôle étant davantage associé à l'imposition de l'autorité, les jeunes les identifient plus difficilement comme des figures sur lesquelles on peut se reposer :

« Ce n'est jamais sûr avec eux, ils disent quelque chose mais après quand tu passes devant eux, tu n'es sûr de rien, on te dit fais ça ça ça et ça va passer. Je lui dis j'ai encore des problèmes de frustration, je sais que ce n'est pas fini, je me suis inscrit à la boxe, j'attends mon éducateur EMA⁶, elle [la juge] n'a quand même pas respecté. Elle m'a quand même remplacé malgré mes efforts. »

L'établissement d'un lien de confiance entre les jeunes et leurs juges est d'autant plus compliqué que l'intervention de ces dernier·e·s est circonscrite dans le temps, mais pas moins décisive pour les vies des jeunes. Or le temps et l'attention que les professionnel·le·s sont disposé·e·s à leur accorder contribuent pour beaucoup à la possibilité de créer ce lien.

6. Service des équipes mobiles d'accompagnement

AS-TU PARLÉ PENDANT L'AUDIENCE ?

Près de la moitié (**46,7%**) des jeunes affirment avoir pris la parole pendant l'audience, et une proportion légèrement plus faible (**40%**) dit l'avoir « un peu » fait. Seule une minorité de jeunes (**13,3%**) disent ne pas avoir dit un mot à l'audience.

Parmi ceux qui ont répondu qu'ils avaient « un peu » parlé pendant l'audience, ils sont plusieurs à pointer l'aspect formel de la procédure comme un obstacle à une participation plus active : « *Il n'y a pas vraiment de dialogue, la justice pour mineurs est beaucoup trop stricte et manque de dialogue.* ».

Un autre jeune explique le déroulement de l'audience de la manière suivante :

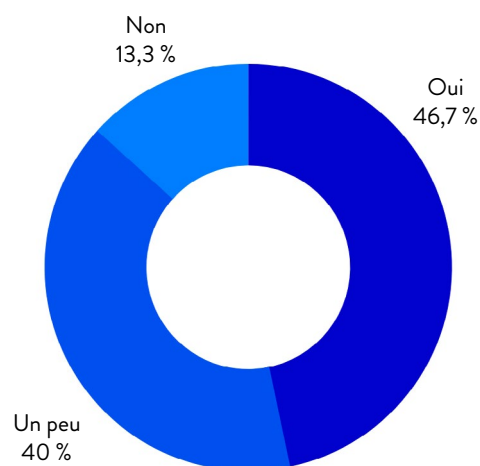
« *Je n'ai pas eu l'occasion de parler, en fait tu entres dans la salle, tu t'assieds, le juge te demande pourquoi tu as fait ça, tu essaies de répondre, tu ne sais pas forcément le faire, il commence à s'énerver, puis il donne la parole à l'avocat, puis l'avocat parle, puis il prend sa décision.* ».

Plus précisément, pour certains d'entre eux, c'est le manque d'écoute des juges qui entrave leur prise de parole :

« *Le juge me coupait la parole donc je n'ai pas beaucoup parlé* » ou « *J'ai essayé de parler mais la juge n'a pas voulu entendre quoi que ce soit, je n'ai pas eu mon mot à dire.* »

D'autres éléments du contexte externe, comme la taille de la salle d'audience, le caractère public ou privé de la session ou

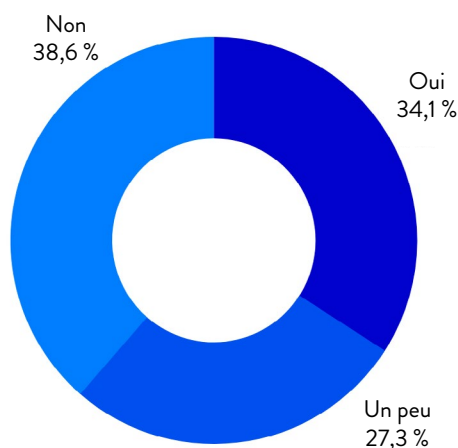
Question 17



la présence des parents, ainsi que des éléments qui relèvent de l'état émotionnel des mineur-e-s au moment du passage devant le tribunal peuvent également avoir une incidence importante sur leur capacité à prendre la parole à un moment chargé d'enjeux.

AS-TU EU L'IMPRESSIION DE POUVOIR RACONTER TA VERSION DE L'HISTOIRE ?

Question 18



Ceux qui ont le sentiment d'avoir pu partager leur version des faits représentent un peu plus d'un tiers (**34,1%**) des jeunes interrogés, **38,6%** disent ne pas avoir eu la possibilité de raconter leur version de l'histoire et les **27%** restants se situent entre les deux avec le choix intermédiaire « un peu ».

Tout en répondant « oui », certains nuancent dans les termes suivants : « *J'ai bien parlé mais je ne me suis pas senti entendu, j'ai l'impression d'avoir parlé pour rien, on ne m'a pas écouté* » ou : « *J'ai l'impression d'avoir pu raconter mon histoire mais elle n'a pas été prise en compte.* ».

Parmi ceux qui ont le sentiment de ne pas avoir pu s'exprimer comme ils l'auraient souhaité, un des jeunes explique :

« Non, je n'ai pas pu raconter ma version de l'histoire, parce que même si je racontais, qui va vraiment m'écouter ? Mon avocat n'a pas dit un mot de ce que j'ai dit, la juge a parlé, la police était déjà là. Ils ont ce pouvoir, ils en jouent beaucoup (...) Si la juge a déjà pris sa décision, je pars menotté. Ça fait trois fois qu'elle savait déjà ce qu'elle avait choisi, ça n'a rien changé, ce que j'ai dit ou demandé. Je ne peux rien faire à part être baladé menotté. »

Les jeunes peuvent ainsi se sentir découragés à l'idée de prendre la parole lorsqu'ils supposent que les juges ont déjà une idée préconçue à leur égard :

« Ils disent « tu es là pour ça », quand on essaie d'expliquer on nous dit : « on a eu cet indice, ce rapport », ils écoutent sans écouter ».

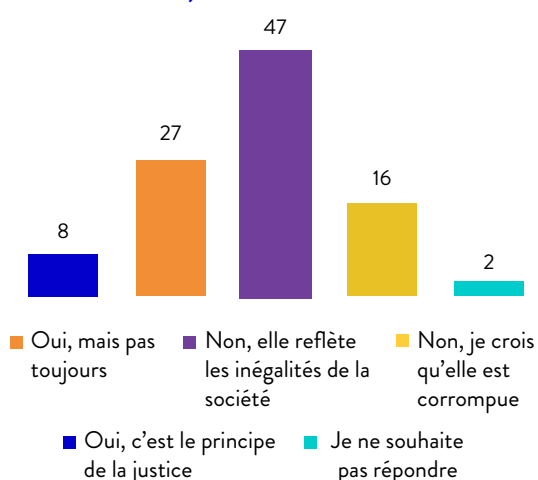
La prise de parole devient alors inutile dans un environnement où celle-ci ne va pas être reçue ni prise en considération. Elle l'est aussi lorsque les jeunes sont étrangers à la langue de l'administration : *« On t'écoute mais ça reste ton problème. Et si tu ne parles pas bien français, on ne t'écoute pas de la même manière ».*

C'est pourquoi la motivation des décisions de justice doit être particulièrement claire pour les jeunes et inclure une explication adaptée sur la manière dont leurs arguments ont été pris en considération dans la prise de décision. Ce retour d'information est une garantie essentielle à la mise en oeuvre effective du droit à la participation⁷, mais surtout, une preuve tangible pour les jeunes que leur parole a bien été entendue.

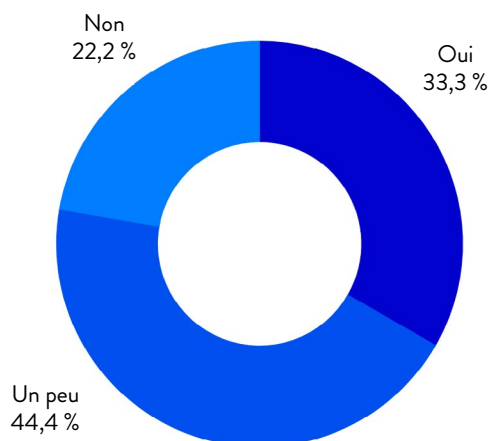
AS-TU EU L'IMPRESSIION D'AVOIR ÉTÉ TRAITÉ DE MANIÈRE ÉQUITABLE ?

Dans **44%** des cas, les jeunes interrogés disent avoir « un peu » le sentiment d'avoir bénéficié d'un traitement équitable, un tiers affirment que c'est le cas, et **22,2%** ne pensent pas avoir été traités équitablement. Pour cette question et l'antérieure, qui interrogent sur le ressenti, les réponses sont moins tranchées et plus de jeunes vont avoir tendance à choisir l'option intermédiaire, c'est-à-dire « un peu ».

Si on réfère les réponses de ce même groupe de jeunes à la question d'opinion relative au caractère égalitaire de la justice, on constate que les répondants en contact avec la justice qui pensent que celle-ci reflète les inégalités de la société (**47%**) et ceux qui pensent qu'elle est corrompue (**16%**) cumulent **63%** des réponses, une proportion équivalente à l'addition de ceux qui affirment avoir « un peu » le sentiment d'avoir bénéficié d'un traitement équitable (**44%**) et ceux qui répondent « non » (**22,2%**).



Question 19



De la même manière, **35%** des répondants choisissent « oui, c'est le principe de la justice », ou « oui mais pas toujours », face aux **33,3%** qui pensent avoir reçu un traitement équitable.

Il y a donc des raisons de penser qu'au moins une partie de ceux qui répondent qu'ils ont « peu » le sentiment d'avoir reçu un traitement équitable voient plutôt le verre à moitié vide.

Pour certains d'entre eux : *« Un blanc passe devant un juge ou moi je passe devant un juge pour ces mêmes faits, moi ils vont plus me casser la tête »* et *« Il y a moins de blancs dans les sections fermées et plus dans les sections ouvertes »*. Ce traitement judiciaire peut varier, selon leurs termes également *« en fonction des origines, en fonction des moyens financiers »*.

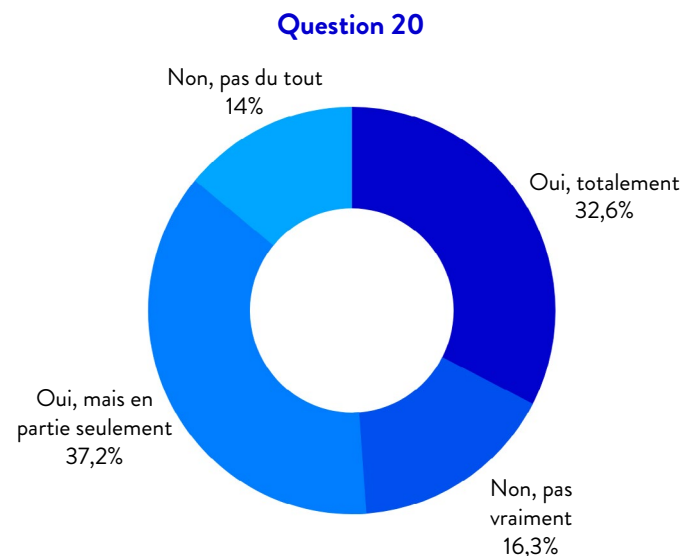
7. L'article 12 de la CIDE prévoit que l'enfant a « le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. ». Pour garantir que ces opinions soient effectivement prises en considération, l'Observation générale n°12 du Comité des droits de l'enfant (2009) précise une série de conditions (§41 à 47). Celles-ci incluent la préparation de l'enfant, son audition, l'évaluation de sa capacité, le retour d'information sur le poids donné à la participation et la possibilité de contester les décisions de justice.

AS-TU COMPRIS LA DÉCISION QUE LE OU LA JUGE A PRISE POUR TOI ?

La majorité (**69,8%**) des répondants disent avoir compris, totalement (**32,6%**) ou en partie (**37,2%**) la décision prise à leur égard. Ils sont un peu moins d'un tiers à répondre qu'ils n'ont pas vraiment (**16,3%**) ou pas du tout (**14%**) compris la décision.

Il aurait été intéressant d'obtenir davantage de précisions sur les aspects couverts par cette compréhension, car au-delà des termes du jugement, c'est-à-dire de son contenu, les mineur-e-s doivent être en mesure de comprendre la nécessité d'une mesure et la manière dont cette nécessité a été estimée. Il ne s'agit pas uniquement de susciter l'adhésion des mineur-e-s à la décision de justice, mais de favoriser l'aspect pédagogique de la sanction.

Cela implique que les mineur-e-s aient accès à des informations claires et accessibles sur la motivation de la décision de justice, la pertinence de la mesure imposée, les modalités de mise en œuvre et les voies de recours existantes.



Cette explication devrait être fournie par la ou le juge et complétée par l'avocat-e, notamment en ce qui concerne les voies de recours possibles.

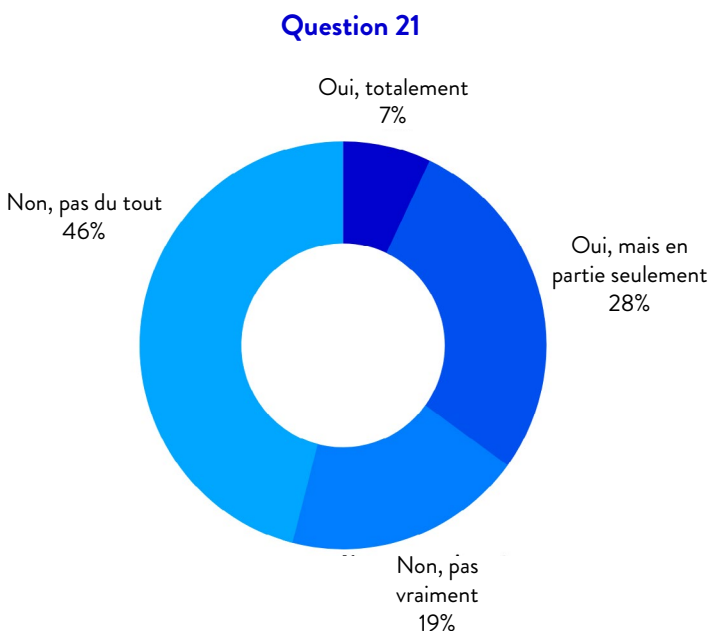
ES-TU SATISFAIT DE CETTE DÉCISION ?

Étant donné que tous les jeunes interrogés ici étaient placés en IPPJ au moment de la récolte de ces données, il n'est pas surprenant de constater que **46%** d'entre eux ne sont « pas du tout » satisfaits de la décision prise à leur encontre. Si on y ajoute les réponses de ceux qui ont choisi l'autre possibilité de réponse négative, « non pas vraiment », **65%** des jeunes étaient insatisfaits de l'issue de la procédure. Les **35%** restants sont majoritairement formés par ceux qui choisissent l'option « oui, mais en partie » (**28%**).

En théorie, une meilleure compréhension de la décision de justice devrait faciliter son acceptation et permettre d'aboutir à une meilleure satisfaction. Dans la pratique, ce n'est visiblement pas toujours suffisant, puisque beaucoup de jeunes se disent insatisfaits, notamment quand ils considèrent que les actes qu'ils ont posés ne justifient pas une privation de liberté : *« Si j'avais fait des choses graves, j'aurais compris mon placement ici, mais là je ne comprends vraiment pas pourquoi je suis là. »*

Un autre jeune précise : *« Il y a des gens qui sont là pour des braquages, des tentatives de meurtre, et moi j'ai jamais eu de faits de violence et ça va faire 8 mois que je suis enfermé. »*

Les sanctions, surtout l'enfermement, sont perçus comme excessives et renvoient chez certains à l'idée d'être « mélangé avec n'importe qui, des violeurs, des gens bizarres, des fous ». Enfin, certains sont lucides sur le manque de solutions de prise en charge pour les jeunes dont les circonstances ne



permettent pas un retour en famille :

« Il y en a même qui sont là, ils ont fait des faits plus graves, mais s'ils ont une école ou quoi, ils vont le relâcher, tandis que moi j'ai envie de m'en sortir, je ne suis pas jaloux ni envieux, mais je n'ai plus d'espoir, je reste là parce que je ne peux pas aller chez ma mère. »

En d'autres termes, *« pour moi on place les jeunes en IPPJ parce qu'on ne sait pas où les mettre alors qu'on pourrait trouver d'autres solutions. »*

EST-CE QUE TU AIMERAIS FAIRE PASSER UN MESSAGE POUR AIDER DE FUTUR·E·S JEUNES ?

Une question optionnelle a été posée aux jeunes interrogés en IPPJ en guise de conclusion, initialement pour alimenter un [livret de sensibilisation](#)⁸ réalisé par l'équipe du projet YouthLab. Les réponses à cette question sont cependant suffisamment éclairantes pour être mentionnées dans ce cadre.

Sur les **35** réponses recueillies, plus de la moitié invitent les «futurs jeunes» à s'abstenir de commettre des faits : « *ne pas récidiver* », « *ne pas faire de bêtises* », « *ne pas se retrouver en justice, ne pas faire de conneries* », parce que « *ça ne sert à rien de faire tout ça* », et « *il n'y a pas d'avenir à rester dans l'illégalité* ».

Il vaut mieux « *réfléchir à deux fois* » et « *tout faire pour ne pas se retrouver en IPPJ* », ou au moins rester discret : « *faites les choses bien, évitez de faire des conneries ou bien ne vous faites pas choper* », « *soyez intelligents et ne foutez pas le bordel* ».

Cela implique aussi de « *faire preuve de calme et prendre sur soi, ne pas s'énerver* », et parfois aussi de se conformer, de « *faire ce qu'on leur dit de faire* », « *s'adapter, gérer la frustration et essayer de respecter le règlement* », ou de complètement s'effacer : « *la juge est juste là pour casser les couilles, donc faites-vous petit* », « *fermez votre bouche, n'agissez plus* ».

Certains invitent les jeunes à « *travailler avec le SAJ avant de passer au SPJ* »⁹, à « *discuter avec son avocat, voir son avocat* », ou à « *écouter les éducateurs, avoir plus d'empathie* », autrement dit, à profiter de l'aide qui leur est proposée.

Gardant à l'esprit que le but de la justice des mineur·e·s est aussi de faciliter leur réintégration, ils sont nombreux à encourager les autres à investir dans leur avenir et à explorer des alternatives : « *Trouvez quelque chose de mieux que le vol, ça n'amène nulle part, il faut continuer à avancer et changer de vie* », « *garder la tête sur les épaules et retrouver une stabilité* », « *aider les parents, travailler, et économiser* » ou encore « *[aller] en Italie, apprendre un métier et travailler* ».

Enfin, il s'agit avant tout de continuer à avancer : « *Force, patience, rien n'est perdu* ». « *Franchement ? Gardez espoir et ayez de l'humilité même si vous avez tort, c'est eux qui ont toujours raison, donc faites comme ils disent pour sortir. Tu es coupé du monde pour si peu, c'est ridicule de gâcher sa vie pour ça. Faites les choses que vous aimez, formez votre cercle, créez votre bulle* ».

Et « **bonne chance** ».

8. *Procès... et après ?* Recueil de paroles de jeunes sur leur ressenti face à la justice, 2022.

9. Le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) est un service d'aide volontaire, tandis que le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) offre un accompagnement mandaté par un·e juge de la jeunesse et relève donc de l'aide contrainte.

SI TU FAISAIS PARTIE DU GOUVERNEMENT, QUELLE MESURE PRENDRAIS-TU POUR AMÉLIORER LA JUSTICE DES MINEUR·E·S ? EXPLIQUE TON IDÉE EN QUELQUES MOTS.

Cette dernière question de l'enquête est donc une question ouverte. Traditionnellement, les questions ouvertes reçoivent moins de réponses car elles nécessitent un investissement plus grand. La règle s'est vérifiée cette fois encore, mais on trouve tout de même **603** réponses dans les questionnaires d'enquête, soit **57,76%** des répondants.

Les citer toutes est évidemment impossible (même si un fichier existe et reste consultable sur demande), mais on peut en tenter une présentation synthétique et respectueuse des nuances.

Au total, on peut regrouper les commentaires et propositions laissés par les jeunes en sept catégories :

- Information et prévention;
- Financement;
- Compréhension, aide et accompagnement;
- Communication;
- Formation des professionnels;
- Sanctions;
- Remarques plus générales, à portée transversale, voire philosophiques parfois.

Il faut d'emblée apporter trois précisions méthodologiques importantes à ce classement.

Et d'abord, ces catégories ne sont pas étanches, elles constituent plutôt un système avec des liens multiples dont voici quelques exemples:

- Améliorer l'accompagnement des jeunes s' imagine difficilement sans refinancement.
- Améliorer la formation des professionnel·le·s doit notamment permettre d'améliorer la communication.
- La prévention est liée à la qualité de l'information, mais elle questionne aussi le refinancement et a des liens avec l'accompagnement.

Ces liens seront activés lors de l'analyse de détails, mais il faut avoir conscience que les subdivisions sont là seulement pour permettre la transmission d'un contenu dense et riche qu'il fallait bien structurer.

Ensuite toutes ces thématiques n'ont pas une importance quantitative équivalente : ainsi la rubrique « compréhension, aide et accompagnement » réunit à peu près **210** commentaires de jeunes, et celle qui concerne l'information **150**. Quantitativement, la troisième concerne les sanctions avec un peu moins de 100 occurrences. Il ne s'agit cependant pas ici d'utiliser des notions quantitatives dans une question à dimension qualitative, et il y a des domaines aux occurrences plus restreintes qui sont très importants et qui drainent des propositions intéressantes de la part des jeunes. Ainsi, dans la rubrique « remarques plus générales », on trouve des idées intéressantes sur la thématique de la participation.

Ces nombreuses propositions indiquent clairement que les jeunes sont force de solutions et que les consulter a tout son sens pour nourrir des réflexions sur l'amélioration de la justice et de celle des mineur·e·s en particulier.

MIEUX INFORMER LES JEUNES

Massivement, les jeunes demandent donc d'être mieux informé·e·s sur leurs droits et devoirs. Elles et ils voient dans cette information l'un des meilleurs outils de prévention. Ce qui est ici recommandé, c'est de travailler « *la compréhension de chacun sur la justice et son fonctionnement* ». Le but de cette information est bien double, puisqu'il convient d'*apprendre aux jeunes les droits qu'ils ont dans la société*, mais aussi de *faire en sorte que les jeunes connaissent mieux les règles*. Donc, non, les jeunes ne réclament pas que des droits, elles et ils sont bien conscient·e·s de leur articulation avec des devoirs et des responsabilités. L'information devrait même se faire plus large, et concerner finalement l'ensemble de l'organisation de la société, en ce y compris la politique : *« Montrer aux jeunes ce qu'ils font dans le palais de justice et au gouvernement »*. Ainsi conçue, l'information permettrait

aussi de remédier à des idées reçues : *« Beaucoup plus d'informations. On pense toujours que ce système est fait uniquement pour punir alors que ce n'est pas le cas »*.

Quel public serait ici visé ? L'ensemble des jeunes en fait : l'enseignement préparatoire est cité (*« Donner un cours de droit et constitution à tous dès le plus jeune âge »*), mais aussi évidemment l'enseignement secondaire et même l'enseignement supérieur. Cette information devrait aussi viser les jeunes défavorisé·e·s et celles et ceux qui ne fréquentent pas l'école.

L'école est donc le lieu prioritairement cité (un répondant en appelle d'ailleurs à un *« rapport étroit avec le ministère de l'éducation »*), mais il n'est pas le seul :

C'est l'ensemble des lieux fréquentés par les jeunes qui pourraient devenir des lieux d'information : les maisons de jeunes, les organisations de jeunesse et notamment les mouvements de jeunesse ; les clubs sportifs...



Il y a aussi un appel à mieux faire connaître les centres d'information existants ou à en créer de nouveaux : *« Je créerais des « maisons » ou des « pôles » des droits et des devoirs. J'informerai sur la notion de conséquences de nos actes et sur le concret des actes que l'on peut commettre »*. Il y a donc une vraie sensibilité au rôle que pourrait jouer l'éducation informelle et non-formelle, comme on le voit ici : *« Essayer d'intégrer plus les notions de droits/devoirs et justice dans le quotidien des jeunes. Autrement dit, donner les moyens aux jeunes de se responsabiliser »*. L'information ainsi rendue accessible dans de nombreux lieux devrait aussi être accessible dans ses contenus : *« Améliorer l'accessibilité de l'information concernant leurs droits pour les jeunes, à travers une vulgarisation et une plus grande visibilité de l'information »*.

Pour la question du « comment », de nombreuses propositions émergent, un peu comme on l'a vu dans les réponses plus spécifiques à la question 2.

Et d'abord, pour ce qui est spécifiquement lié à l'école, on trouve répété l'appel à avoir un cours sur les questions de justice et de droit. La constitution est aussi citée comme sujet possible d'étude.

La méthodologie est également évoquée : *« Donner un cours à l'école de manière intéressante et qui donne envie aux élèves »*. Les jeunes questionnent également l'intérêt que pourrait prendre le cours de philosophie et citoyenneté dans cette perspective, comme en témoigne ce commentaire un peu irrévérencieux : *« Mettre un cours à l'école qui nous explique de façon attractive les lois,... sans que cela nous endorme (cpc) »*. De manière plus propositionnelle, on trouve ceci : *« Inclure dans le cadre d'un cours de citoyenneté un volet sur la justice des mineurs. À noter que ce cours doit être mieux qu'un simple cours ex cathedra »*. Concrètement cela donnerait : *« Tout simplement avoir un cours d'une heure ou plus, en remplaçant des choses qui me semblent inutiles. Savoir nos droits et devoirs est quelque chose d'important »*. Les jeunes ont en effet soif d'apprentissages concrets : *« Améliorer l'éducation (en plus des matières classiques, plus d'éducation sur « la vie en société ») »*.

Notons qu'en termes de moyens pratiques, les jeunes ne sont vraiment pas en manque d'inspiration. Voici quelques propositions concrètes :

- « *Introduire le droit (la justice) de manière ludique sous forme d'atelier serait une bonne idée* ». Ou encore : « *Créer un atelier d'environ 1 heure à présenter dans TOUTES les écoles secondaires* » ;
- « *Organiser plus d'animations où l'on fait des jeux de rôles pour mieux comprendre* » ;
- « *Informé plus les jeunes par des sortes de stages* » ;
- Mettre en place « *des centres d'information gratuits dès le début du secondaire dans les écoles pour informer sur les risques des sanctions en fonction des délits ou dégâts qui peuvent être commis* » ;
- Inviter des témoins : des professionnel-le-s, mais aussi des personnes ayant eu des démêlés avec la justice. Certain-e-s jeunes croient en effet en la vertu pédagogique de l'exemple : « *Les informer sur les prisons pour les personnes majeures pour les dissuader de recommencer* » ;
- « *Donner un livre obligatoire à lire pour les jeunes* » ;
- Organiser des visites. Un jeune les voudrait même obligatoires : « *Obligation pour les écoles de visiter IPPJ et prisons* ».

Pour l'animation, les jeunes ne pensent pas exclusivement au corps enseignant : « *J'enverrais des personnes qui sont formées à écouter et interagir avec des enfants, ce qui facilitera la transmission des droits et devoirs* ».

On notera que ces idées seraient également applicables dans des lieux fréquentés par les jeunes en dehors du cadre scolaire.

Par ailleurs, on trouve des idées se traduisant autrement que par une dimension d'animation. Ainsi, des répondant-e-s trouvent utile d'organiser des enquêtes pour susciter l'information et la réflexion : « *Je ferais une enquête ciblant les mineurs (comme celle-ci en fait)* ». Internet est également sollicité comme moyen d'apprentissage. Parfois il est vu comme un complément à l'enseignement : « *Faire une plateforme pour en parler et passer dans les écoles* ». Parfois, il est envisagé pour lui-même : « *Je pense que je mettrais des pubs sur les applications utilisées par la jeunesse. Des pubs qui seraient destinées à promouvoir l'importance des règles (mais aussi de les expliquer)* ».

Enfin, ajoutons que les jeunes ne sont pas naïf·ve·s : ils/elles savent que ces idées ont un coût. Et donc, ils/elles en appellent à un refinancement

Enfin, ajoutons que les jeunes ne sont pas naïf·ve·s : ils/elles savent que ces idées ont un coût. Et donc, ils/elles en appellent à un refinancement tant de l'enseignement (« *Mettre plus de moyens dans les apprentissages à l'école et dès la primaire* » ; « *Augmenter le financement des écoles et la formation des profs* ») que de la justice (« *Donner plus de financement à la justice pour qu'elle fasse plus de campagnes pour informer les jeunes* »). Car l'argent est bien l'une des clés de la prévention : « *Refinancer et créer des campagnes de sensibilisation* ». Un commentaire en appelle aussi à un meilleur financement du secteur jeunesse qui a un évident rôle citoyen :

« *Renforcer le soutien aux maisons de jeunes et aux mouvements de jeunesse qui sont des lieux où les jeunes peuvent se construire et développer leur identité tout en respectant les autres et la société* ».

Pour conclure ce point, on pourra encore citer cette phrase clé : « *La prévention : c'est là-dessus qu'il est important d'intervenir pour ne pas avoir à juger des mineur-e-s* ». Ne pas avoir à juger des mineur-e-s : tout est dit !

MIEUX FINANCER LA JUSTICE

Refinancer la justice dans son ensemble est donc une idée portée par de nombreux·ses jeunes. En lettres capitales, la nécessité claque dans ce commentaire laconique : *« INVESTIR »*. Investir oui, mais pourquoi ? Pour dépenser les deniers publics sans réelle réflexion ? Certainement pas. Pour les jeunes, investir dans la justice, c'est comme investir dans l'enseignement, c'est rentable et surtout porteur de sens : *« Donner plus de moyens parce que c'est un domaine, avec l'enseignement, où on y gagnerait en ayant plus de financement »*.

À la question de savoir à quoi serait alloué ce refinancement, les réponses sont nombreuses.

Le premier objectif serait de disposer de davantage de moyens pour améliorer la prévention et développer des campagnes d'information : *« Donner plus de financement à la justice pour qu'elle fasse plus de campagnes pour informer les jeunes »*. Augmenter les moyens permettrait en effet une meilleure *« approche préventive et éducative »*. Refinancer le SAJ par exemple *« peut aider à prévenir les difficultés avant d'en arriver à ne plus devoir protéger mais bien punir les mineurs »*.

Cette augmentation des moyens humains permettrait aussi d'améliorer l'accompagnement des jeunes à leur sortie des IPPJ et ainsi éviter les récidives.

Ici aussi ce serait un investissement évidemment rentable sur le long terme : *« Investir dans le soutien psycho-social pour permettre une amélioration de la société »*. Cet investissement permettrait aussi de mieux atteindre cet objectif auquel les jeunes sont très sensibles (on y reviendra dans un point suivant) : *« Prendre plus connaissance de la réalité de terrain des jeunes »*.

On notera également que cette amélioration du financement servirait aussi les juges : *« Refinancer la justice pour que les juges pour mineurs puissent travailler sans être pressés par le temps, avoir un suivi renforcé pour les jeunes en difficulté, qu'ils soient délinquants ou pas »*.

Enfin, toujours au niveau des personnes, une justice mieux financée serait plus positive pour les victimes : *« Mettre en place plus de moyens pour que la justice, les enquêtes soient approfondies afin que les victimes ne se sentent pas abandonnées »*.

Ce refinancement des moyens d'aide aurait donc un réel rôle social, comme le cerne très bien ce commentaire : *« Donner beaucoup plus de moyens à la justice, pour qu'il puisse y*

Un autre commentaire, très développé, conduit au même constat : *« Je pense qu'il a un travail à faire en amont, en matière de prévention. Les facteurs qui conduisent à la délinquance des mineurs sont connus et sont toujours étudiés par la criminologie. Éviter le passage à l'acte (...) permettrait au final de ne pas avoir besoin d'accéder à la justice des mineurs. Malheureusement, les campagnes de prévention comme l'encadrement a priori coûtent de l'argent. Et on manque de moyens. »*.

Un second objectif, lié au premier, viserait à renforcer les moyens en personnel : *« Augmenter les moyens financiers et mettre en place plus de personnel pouvant écouter et diriger les jeunes »*. Cette idée est très récurrente et concerne la prévention mais aussi l'encadrement en IPPJ par exemple : *« Je donnerais plus d'argent aux IPPJ pour qu'elles puissent engager et former du nouveau personnel »*. On encore : *« Donner plus de moyens aux éducateurs des IPPJ »*.

avoir un réel accompagnement des mineurs délinquants, qui sont presque toujours victimes des inégalités dans la société. Personne ne sort de prison dans un meilleur état que lorsqu'on y rentre, et il ne faut pas que les IPPJ suivent la même règle.»

Refinancer permettrait aussi d'atteindre d'autres objectifs :

- Diminuer les coûts pour le/la justiciable : *« La rendre gratuite »*. Ou encore : *« Faire en sorte qu'elle soit moins onéreuse pour les plus modestes »*. Et : *« Faire en sorte de rendre la justice sans utiliser des moyens financiers car la justice ne doit pas avoir de prix »*.
- La rendre plus efficace : *« La doter de plus de moyens à tous les niveaux (ressources humaines, économiques,...), entre autres pour la rendre plus rapide et efficace qu'elle ne me semble être à l'heure actuelle »*. Et : *« Plus de moyens pour mettre en œuvre immédiatement les décisions »*.
- Permettre aux corps de l'État de fonctionner au mieux : *« Mettre plus de moyens et de pouvoirs à la justice et à la police »*.

ÊTRE PLUS À L'ÉCOUTE

Une justice refinancée dans le sens où l'entendent les jeunes permettrait sans doute une approche plus pertinente de chaque cas. Clairement, les jeunes attendent en effet de la justice qu'elle prenne la peine de comprendre leur situation, de les considérer non pas exclusivement à partir des faits, mais de se mettre à l'écoute : « *Je prendrais le temps de comprendre leur historique et de voir les circonstances qui ont mené le jeune devant la justice* ». Davantage que comprendre, il s'agirait même de faire l'effort de se mettre

« *à la place de* », comme le souligne ce commentaire assez cinglant : « *J'arrêterai de me croire supérieur et je me mettrai à leur place* ».

Aider est le mot clé de bien des commentaires : « *Les aider dans quoi que ce soit je crois même que c'est le plus important, trouver par tous les moyens un moyen de les aider* ». Cette aide s'accompagne du respect du droit du jeune à s'exprimer :

« Leur donner plus de droit de parole, les comprendre au lieu de les punir, examiner les faits qui mènent à un acte criminel plutôt que l'acte en lui-même seulement et aider plutôt que rabaisser et réprimer »



Cette parole serait porteuse de sens : « *Laisser les jeunes parler et témoigner de leur vie actuelle pour en savoir plus* ». Dans ce cadre, des jeunes voudraient aussi que les familles soient, si possible, mieux intégrées dans les procédures.

Au total, il s'agit donc de « *prendre plus connaissance de la réalité de terrain des jeunes* », par exemple par le moyen d'« *enquêtes sur les conditions de vie des jeunes coupables ou victimes* ». « *Se pencher sur la vie personnelle des jeunes plutôt que leurs actes jugés* » est donc important, en englobant une réflexion sur le passé, comme en témoigne ce commentaire qui rappelle judicieusement, par le choix du terme, qu'on parle toujours bien ici d'enfants : « *Prendre en compte le passé de l'enfant dans les actes qu'il a commis* ». Aux yeux de ce répondant, ne pas le faire reviendrait à dénaturer l'essence même de la justice : « *Ensuite on devrait se fier au parcours personnel du jeune avant d'établir une quelconque peine, sinon c'est une justice injuste et discriminatoire* ». Ce commentaire synthétise bien toutes les idées précédentes : « *Avant de les «enfermer», j'essayerais*

de comprendre pourquoi ils en sont arrivés là et comment je pourrais les aider ». Ce souhait d'être entendu réellement est particulièrement exprimé par les jeunes en IPPJ.

Cet appel à une lecture vraiment holistique du jeune est très récurrent, parfois renforcé par une invitation à prendre en compte « *la détresse de certains mineurs* ». C'est pour cela qu'une approche individuelle est fondamentale : « *Prendre des mesures au cas par cas et arrêter les généralités* ». Pour aider la justice à mieux comprendre les jeunes, certains proposent même des processus innovants qui ressortissent à la participation : « *Élire des mineurs en tant que personnes pour aider les juges, ils comprendraient mieux certains problèmes que des adultes* ». Il apparaît aussi parfois dans les commentaires que « *la justice comprend la situation des jeunes, mais n'agit pas en conséquence* ».

Ces remarques s'adressent aux juges, mais également aux IPPJ qui sont invitées à être davantage « bienveillantes ».



Les IPPJ sont d'ailleurs appelées à développer l'écoute pendant le séjour des mineur·e·s : « *Quand ils sont en IPPJ, les aider à comprendre leurs erreurs et s'améliorer avec des professionnels* ». On notera d'ailleurs que les commentaires ne sont pas toujours négatifs : « *À l'IPPJ on te traite bien, on te donne tes droits (...) pendant un mois on t'apprend beaucoup de discipline, de normes, ce qui est bon et ce qui est mauvais* ». Cependant, il faut bien admettre que les témoignages sont contrastés, comme le révèlent les mots suivants, très désabusés :

« *L'IPPJ ça ne sert à rien du tout, ça nous aide pas, même s'il y a des pys et tout, vous voyez quand on sort ? On fait pire, ça met la haine, et on est mélangé avec n'importe qui, des violeurs, des gens bizarres, des fous. Parfois on nous donne pas nos droits, on nous laisse pas, y a trop de gens qui prennent des trucs à la légère (les éduc) genre si maintenant je fais des conneries je vends des stups, j'entre en IPPJ pour comprendre et faire le même projet. Normalement tu sors d'ici tu refais pas, alors pourquoi moi j'ai été refaire la même chose* ».

De nombreux commentaires en appellent d'ailleurs à un renforcement du soutien et du suivi psychologiques : *« Suivre psychologiquement tous les cas »*. Concrètement cela peut consister à *« rendre plus accessibles les centres d'écoute pour aider à la psychologie des mineurs »*, à assurer la gratuité des soins psychologiques, et, bien sûr, à augmenter le nombre de psychologues en institution (mais aussi en école, à des fins préventives) : *« Je dirais plus de soutien psychologique pour les jeunes en IPPJ (pas juste un éducateur) »*. À la sortie de l'IPPJ, le suivi devrait même être *« plus approfondi et renforcé »*. Notons que le/la psychologue est non seulement vu-e comme une aide, mais aussi comme un-e expert-e : *« Se référer à des psychologues afin d'aider à comprendre les raisons qui poussent les jeunes à commettre des crimes. Trouver les meilleures manières de s'assurer qu'ils ne continuent pas »*.

Cette expertise est d'ailleurs jugée nécessaire dans un processus d'amélioration de la justice : *« Engager des personnes spécialisées dans le domaine psychologique des jeunes pour mieux comprendre les jeunes, ce qui mènera à une justice plus suivie »*. Notons pour terminer ce point que les jeunes croient aussi aux échanges entre pairs pour améliorer leur suivi : *« Je chargerais des jeunes aimant les relations sociales à aller aider les jeunes de leur âge par la discussion »*.

Par ailleurs, l'écoute et l'aide pendant la procédure sont importantes, mais elles sont aussi souhaitées lorsque le jeune sort d'IPPJ : *« Plus discuter et suivre après IPPJ »*. Il s'agit bien d'*« aider au maximum (...) en guidant les jeunes »* et en les accompagnant par *« des suivis au cas par cas »* qui pourraient notamment déboucher sur la découverte d'un emploi (*« les aider à se réinsérer dans la société (trouver un job) »*), mais pas seulement.

Un suivi idéal devrait en effet permettre une réinsertion dans tous les secteurs : *« Améliorer les processus de réinsertion, les accompagner pour réaliser des formations professionnelles, trouver un travail/logement »*. Au total, il s'agirait de *« recommencer à vivre normalement après leur sortie »*. Cela permettrait clairement d'*« éviter les récidives »* et de *« redonner du sens »*. Toutes ces idées impliquent, comme on l'a dit plus haut, d'*« offrir plus de moyens pour les IPPJ »*, afin, peut-être, d'assurer *« un accompagnement jusqu'à l'âge adulte par un professionnel »*. La question du retour du jeune dans un milieu problématique après sa sortie de l'IPPJ est également évoquée.

Parfois cette volonté d'aide prend la forme d'un appel radical à la tolérance : « Des aides pour comprendre les jeunes et ne rien leur imposer ». Cet appel peut prêter à sourire, voire scandaliser, mais il révèle surtout que les jeunes attendent de la société qu'elle mette en place les mécanismes utiles pour leur permettre de poursuivre leur existence, même en cas d'erreur.

En outre, la vision se fait souvent plus générale : l'aide sociale à destination des jeunes en difficulté doit aussi avoir une vision préventive avant les actes répréhensibles : *« Principalement, renforcer les accompagnements des jeunes en marge de la société afin de prévenir la délinquance des jeunes »*. Et c'est bien la société tout entière qui en bénéficierait : *« Investir dans le soutien psycho-social pour permettre une amélioration de la société »*.

Pour finir, ce témoignage synthétise ce qui vient d'être lu : *« Je chercherais à être à l'écoute du jeune, il y aurait peut-être des échecs, mais je donnerais du temps, je ne m'arrêtera pas sur les faits, mais je regarderais le travail psychologique, sa vie, ce qu'il a envie, etc. »*

Même si c'est des rêves, j'irais voir comment on peut les aider pour y arriver. Pas juste « sors, va à l'école et fais pas de conneries » ; ne pas juste enfermer pour enfermer ».

Cet appel à davantage de compréhension entraîne aussi des réflexions dans deux nouveaux domaines : la communication et la formation des professionnel-le-s de la Justice.

COMMUNIQUER PLUS ADÉQUATEMENT

Ce point, assez bref, ne va pas répéter la nécessité de se mettre à l'écoute des jeunes. Il s'agit en effet de se mettre plutôt de l'autre côté de la chaîne et d'évoquer la manière de s'exprimer des professionnel·le·s afin d'optimiser la communication : « *Améliorer la manière de communiquer des professionnels pour éviter les malentendus* ». En deux mots : « *Être plus clair* » et « *plus compréhensible* ».

Ceci aurait comme effet bénéfique secondaire d' « *améliorer les dialogues et les relations entre les parties* ». En effet, les

jeunes aimeraient avoir l'impression qu'on ne les prend pas « *de haut* ». Il y a donc un appel à davantage de pédagogie : « *Moins nous prendre pour des gamins et nous expliquer, etc.* ».

Une petite formule pour résumer ce point : « *Si j'étais juge, je ferais plus dans le relationnel* ».

REVISITER LA FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S

Selon des répondant·e·s, la formation des professionnel·le·s devrait davantage être tournée vers le social : « *Améliorer la formation des juges au niveau des contacts avec les enfants* ». Globalement, il faudrait « *une meilleure façon de former ceux qui s'occupent des mineurs* », avec par exemple comme objectif de « *les aider à mieux comprendre les jeunes et leurs émotions* ». L'idée, presque philosophique, serait de « *de mieux former les juges afin que l'humanisme soit plus présent* ». De manière plus détaillée, ce commentaire est assez explicite : « *Faire des formations pour les juges, pour qu'ils soient justes, objectifs, compétents, pour qu'ils puissent juger les gens réellement selon tout ce qu'il y a à juger, pas selon leur humeur* ». Dans ce domaine comme dans d'autres, un surcroît de moyens est demandé.

Une autre manière d'augmenter les compétences de certain·e·s professionnel·le·s serait de les « *envoyer (...) sur le terrain, afin de rendre compte de la réalité des conditions*

de vie des jeunes ». Cette idée d'inviter les juges à rester sur le terrain pour une sorte de formation continuée est assez récurrente et trouve ici sa formulation la plus élaborée : « *Adapter la formation des professionnels pour que ceux-ci aient une meilleure vision des différentes réalités dans lesquelles les jeunes vivent (une formation «sur le terrain»)* ».

Enfin, une série de commentaires concernent plus spécifiquement la police. Les jeunes appellent à un changement du regard que les forces de police posent sur eux, « *via des formations* ». En effet, certain·e·s estiment que les policiers et les policières traitent « *parfois les jeunes des quartiers comme des délinquants, pas comme des enfants* », alors que le rôle premier de la police « *dans la rue* » est d'aider les citoyens et non les pénaliser ».

Des jeunes en appellent d'ailleurs à un renforcement de la police de proximité qui peut être un acteur essentiel de prévention et de lien social quand on lui en donne les moyens.



Ces commentaires s'inscrivent dans la lignée de remarques plus générales et bien connues sur l'image malheureusement assez mauvaise de la police aux yeux des jeunes¹⁰. Le commentaire suivant en appelle à ce propos à un changement de fond : « *Améliorer l'image des forces de l'ordre qui pour le moment n'est pas folle, mais l'améliorer par des actes et non des campagnes fort coûteuses et inutiles* ».

Ce changement doit avoir lieu, et rapidement, pour que la police ne suscite plus ce genre de commentaire très dur : « *Il y eu un meurtre dans mon quartier. Il faut lui donner justice. Tué par la police* ».

10. À ce propos, on pourra se référer à l'Avis officiel du Forum des Jeunes *Les jeunes et la police - Comment définir les contours d'une nouvelle relation ?*, 2020 www.forumdesjeunes.be/actualites/avis-officiel-les-relations-entre-les-jeunes-et-la-police/

AFFINER L'USAGE DES SANCTIONS

En matière de sanctions, certain·e·s, heureusement très peu nombreux·ses, proposent des mesures d'un radicalisme effrayant : « *Perpétuité, peu importe l'âge* », « *Perpétuité pour les mineurs possible, ou peine de mort* »... Ils assortissent d'ailleurs ce genre de propos d'allégeances politiques extrêmes, citant par exemple Zemmour (« *J'expulserais les étrangers qui font trop de crimes* ») ou le Vlaams Belang. Difficile de déterminer s'il s'agit là de vraies prises de positions ou de propos provocateurs, mais le fait est que ces propos existent et qu'ils traduisent une forme de malaise chez certain·e·s jeunes.

Toujours dans la gamme des propositions extrêmes, d'autres répondant·e·s en appellent à un renforcement des sanctions, parlant de prison dès 16 ans, voire 12, ou appelant à ce qu'en IPPJ, on agisse « *comme dans les vraies prisons* ». En gros, il s'agit tout simplement de « *faire comme pour les adultes, pas de différence* », particulièrement à partir de 16 ans, selon plusieurs répondant·e·s.

Notons que parfois, à côté de cette exhortation pour le renforcement de certaines sanctions pour les faits graves, on trouve un appel symétrique à un allègement des sanctions pour les faits moins graves.



À côté de ces propos sévères, d'autres, au contraire, en appellent à une réflexion approfondie sur la nature des sanctions : « *J'essayerais de faire en sorte d'améliorer les sanctions afin qu'elles aient un but plus éducatif* ». En outre, « *il faut que les jeunes soient sanctionnés, mais pas pénalisés à vie* ». Il faudrait donc « *revoir les sanctions* » et les accompagner d'un suivi, notamment psychologique, en revoyant peut-être le fonctionnement des institutions : « *Prévoir des centres de détention juvénile plus adaptés car souvent les jeunes en sortent encore plus délinquants* ».

D'autres commentaires en appellent à des sanctions plus compréhensibles et adaptées : « *Adapter les sanctions en tenant compte de chaque situation et en faisant une enquête approfondie pour chaque cas* ». On retrouve ici la nécessité de traiter les jeunes au cas par cas, comme cela a été développé dans un point précédent. S'ajoute le souhait, plusieurs fois répété, qu'on laisse aux jeunes une « *seconde chance* », ce qui n'est pas toujours le cas : « *Je ne placerais pas directement les jeunes en IPPJ. La première fois passé devant un juge direct elle m'a placé* ».

Ces réflexions sur la nature des sanctions pourraient aboutir alors à une amélioration du processus de résilience pour les jeunes qui ont commis des faits : « *Je pense que la plupart des peines encourues par les jeunes délinquants devraient être des peines réparatrices, éducatives, avec des objectifs précis, et non des peines UNIQUEMENT punitives avec un semblant de suivi* ».

À côté de ces propos extrêmes, on ne peut cependant pas négliger le fait qu'un nombre non négligeable de jeunes appellent de leurs vœux un durcissement des sanctions.

Certain·e·s visent les récidivistes avec qui il faudrait être « *moins laxiste* », souhaitant par exemple « *des sanctions plus longues pour les choses graves* ». D'autres trouvent une dimension pédagogique à la lourdeur de la sanction : « *Je punirais plus longtemps les mineurs pour qu'ils comprennent et ne recommencent pas leurs bêtises surtout* ». Cet autre commentaire défend la même idée : « *Renforcer les sanctions car si à la première «grosse» connerie, on sanctionne plus fort, cela évitera peut-être des récidives à l'âge adulte* ». Ce côté pédagogique est parfois attribué à la dimension financière de la sanction, dans une phraséologie un peu paternaliste : « *Des amendes beaucoup plus importantes pour faire prendre conscience qu'il ne faut pas sortir du droit chemin* ».

Dans le même ordre d'idées, on notera cette proposition : « *Il faut trouver un équilibre. L'idée étant de faire réfléchir le jeune sur ses actions et lui faire comprendre qu'il se met tout en retrait de la société en agissant comme ça. Il faudrait également un meilleur suivi dans la société après sa peine pour s'assurer qu'il est revenu 'sur le droit chemin'. Par exemple, l'aider à réaliser un projet d'entreprise et ainsi lui montrer qu'il peut trouver sa place dans la société* ». Un jeune en IPPJ actuellement ne dit pas autre chose : « *Trouver une alternative à l'IPPJ pour permettre au jeune de prendre conscience de son acte, le réparer, et surtout en sortir grandi avec des perspectives d'avenir* ».

Plusieurs réponses insistent aussi sur l'importance de la prévention qu'il faut renforcer. D'autres proposent des idées originales, comme le libre choix de la nature de la sanction ou encore, dans un idéalisme généreux, la suppression des sanctions (« *Sortir tout le monde !* »), ou leur diminution grâce à la collaboration de tous les acteurs : « *Moins de répression, plus d'accompagnement, plus de collaboration avec les acteurs du terrain* ».

Enfin, plusieurs commentaires en appellent à davantage d'empathie pour les victimes des faits reprochés aux jeunes.

S'AUTORISER DES RÉFLEXIONS PLUS GÉNÉRALES

Pour terminer cette évocation des **600** réponses à la question ouverte de l'enquête, on regroupera ici quelques thématiques diverses.

Certaines touchent à la nature même de la justice que des répondant·e-s voudraient « *plus égalitaire, moins sévère et plus humaine* », c'est-à-dire plus encline à se mettre à la place des jeunes. L'appel à une justice égalitaire est d'ailleurs très récurrent, comme dans ce témoignage par exemple : « *Que l'âge, la nationalité ou le milieu de vie n'influencent pas le jugement qu'ils doivent recevoir* ».

Cette réflexion sur la justice se fait plus concrète par une proposition a priori surprenante, mais finalement assez susceptible d'ouvrir un débat : « *Autoriser plus de choses, comme ça les jeunes n'auront plus besoin de faire des choses illégales* ». Parmi ces choses qu'on devrait libéraliser, on trouve l'usage du cannabis : « *Légaliser le cannabis, il y aura moins de problèmes* ». Il y aurait donc peut-être lieu de « *faire une mise à jour sur les lois* » et « *Rendre plus flexibles certaines législations afin qu'elles soient plus adéquates aux situations de chaque mineur* ».

« Je mandaterais des ministres pour aller sur le terrain et à la rencontre des jeunes (dans les écoles) pour informer et débattre du sujet avec eux directement »



Le monde politique est aussi appelé, comme souvent, mais ici de manière percutante, à mieux prendre conscience des réalités de vie des citoyens : « *Si je faisais partie du gouvernement, je le dissoudrais sérieux, y a pas moyen de travailler à l'amélioration du bien-être social ou de la justice avec des clowns en col blanc qui vivent dans un monde à mille lieues des réalités de ceux qu'ils «gouvernent»* ». Plus positivement, les ministres sont appelé·e-s à la rencontre : « *Je mandaterais des ministres pour aller sur le terrain et à la rencontre des jeunes (dans les écoles) pour informer et débattre du sujet avec eux directement* ».

L'ensemble des responsables est d'ailleurs invité à faire davantage attention aux jeunes, notamment celles et ceux en situation précaire, comme le souligne ce remarquable commentaire qui, d'un coup, élargit la réflexion : « *Il faudrait réformer le système de sécurité sociale pour que les personnes précarisées (milieux pauvres / ceux subissant des discriminations dès le plus jeune âge notamment) sortent de cette situation (les personnes en IPPJ sont souvent issues de milieux pauvres, donc il faut supprimer cette pauvreté)* ».

Enfin, un dernier groupe de réflexion insiste sur la participation des jeunes. Même si elle est ici un peu maladroitement exprimée, cette idée est essentielle : « *Ouvrir une branche de la justice de jeunesse spécialement pour les inclure pour qu'ils puissent être acteurs et donc se sentir concernés par la justice qui les concerne* ». Prioritairement, il s'agit de « *laisser les jeunes parler et témoigner de leur vie actuelle pour en savoir plus* ». Cette participation est évoquée ici de manière très concrète, et avec une perception intuitive de ce que doit être une vraie participation porteuse de sens : « *Je ferais une visite de plusieurs établissements et une réunion avec les enfants. Et leur demander quelle serait leur vision des choses puis ensuite faire des lois que l'on leur ferait voter* ». Ici aussi, cet appel à la participation doit concerner TOUTES et TOUS les jeunes : « *Trouver des moyens pour que la politique s'intéresse aux quartiers des jeunes et que les politiciens demandent l'avis des jeunes* ».

Ici aussi, cet appel à la participation doit concerner TOUTES et TOUS les jeunes.





CONCLUSION ET PLAIDOYER

Le moins que l'on puisse dire est que les jeunes avaient de nombreux avis à faire entendre sur la justice et plus spécifiquement celle des mineur·e·s.

Tantôt critiques, tantôt force de propositions, ils et elles se montrent particulièrement concerné·e·s par l'humanité de la justice et l'obligation qui devrait lui être faite de favoriser le retour dans la société des mineur·e·s en danger, délinquant·e·s ou non.

Ils/elles croient aussi à la force de l'information comme outil de prévention mais aussi comme un moyen pour les mineur·e·s d'être partie prenante dans leur parcours lorsqu'elles et ils sont effectivement confronté·e·s à la justice. Par ailleurs, elles et ils prêtent une attention particulière aux acteurs et actrices concerné·e·s.

Les interactions que les mineur·e·s ont avec ces acteur·trice·s et le soutien perçu de leur part peuvent faire la différence dans les parcours de certain·e·s. Ces contacts vont également influencer leur perception plus générale de l'équité des institutions et des décisions qu'elles produisent. Enfin, on trouve chez les répondant·e·s une réflexion sur la problématique du financement.

La confiance de toutes et tous les jeunes en la justice doit s'améliorer, et ceci d'autant plus que ceux qui ont eu des contacts avec elle sont plus critiques que les autres. Les propositions concrètes qui suivent visent à augmenter cette confiance.



S'appuyant sur toutes ces remarques, le Forum des Jeunes et DEI-Belgique recommandent de :

- Renforcer l'information des jeunes sur leurs droits et devoirs dans le domaine de la justice par de nombreux canaux, formels (comme l'école) et informels (comme l'ensemble des secteurs en lien avec la jeunesse), en présentiel mais également sur les réseaux ;
- Améliorer la qualité et l'accessibilité de ces informations en incitant les acteurs de la protection des mineur·e·s à produire et à distribuer des contenus pédagogiques, digests et adaptés
- Garantir l'effectivité du droit à la participation des mineur·e·s en justice en renforçant les capacités des professionnel·le·s de la justice dans les domaines suivants :
 - Connaissance et compréhension des réalités familiales, sociales et économiques des mineur·e·s en conflit avec la loi;
 - Communication adaptée aux mineur·e·s, précise et non condescendante;
 - Écoute des professionnel·le·s plus active, en encourageant en particulier un retour sur la manière dont la participation des mineur·e·s est reçue et prise en considération au cours de la procédure;
 - Accompagnement des mineur·e·s en préparation des audiences au tribunal de la jeunesse;
 - Sensibilisation à l'abandon total des préjugés, propos et décisions discriminants
- Réfléchir à un approfondissement de la dimension pédagogique des sanctions en privilégiant les mesures restauratrices qui favorisent le sens de la responsabilité des jeunes tout en permettant de réparer les dommages encourus par les victimes;
- Permettre aux IPPJ, en lien avec les autres acteurs et actrices, d'accompagner encore mieux les jeunes pendant et après leur séjour afin qu'ils/elles puissent réintégrer la société;
- Accorder plus de financement pour la prévention, la formation (et la formation continue) des professionnels et la coordination d'équipes pluridisciplinaires (en particulier dans le domaine de l'aide psychologique
- Créer des mécanismes et canaux de participation et consultation systématiques des jeunes dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de la justice des mineur·e·s afin d'assurer que celle-ci réponde aux besoins qu'ils/elles ont identifiés
- Lutter contre la précarité pour offrir au plus grand nombre des chances d'émancipation sociale.



Forum des Jeunes

**Défense des Enfants International
Belgique**



@Forumjeunes_BE

@DEI_Belgique



forum.jeunes@cfwb.be

info@defensedesenfants.be



@forum.jeunes

@DEIBelgique